

Coadélan en Prat, Côtes-d'Armor

Coadélan nous offre un exemple spectaculaire de ce que pouvait être un «grand manoir», pourvu de tous les éléments caractérisant les résidences seigneuriales (demeure noble, chapelle, colombier, étang seigneurial, viviers, chaussée, allée d'honneur, bois, prairies et terres labourables)¹. Montrant plusieurs phases de construction, il se dresse sur un site qui, occupé depuis longtemps, connut peut-être une présence humaine continue depuis la Préhistoire. La demeure fut largement restaurée au 17^e siècle et un incendie, en 1988, détruisit une bonne part de la charpente de la tour orientale². Dans son état actuel, cette résidence se compose d'un bloc central, formé de deux grandes salles superposées et flanqué de deux tours habitables, l'une située à l'est et l'autre, contenant des «chambres», se dressant sur le côté occidental (une chapelle, ou un oratoire, en occupait autrefois le rez-de-chaussée). On trouvera dans ce qui suit l'analyse de ces diverses structures d'un bâtiment constituant un témoin remarquable de l'histoire de la Bretagne.

Du 14^e à la fin du 17^e siècle, période qui couvre les principales phases de construction et d'évolution du manoir de Coadélan, cette résidence appartenait aux Le Chevoir, famille de la petite noblesse. Bien que les archives écrites ne suffisent pas à le prouver, ils en furent probablement les premiers bâtisseurs : la plus ancienne mention de cette famille que nous ayons pu retrouver ne nous permet pas, en effet, de remonter au-delà de 1365, alors que les données architecturales et dendrochronologiques placent la construction originale peu après 1300, sinon même un peu plus tôt. D'autres éléments, comme les écussons aux armes des Le Chevoir ornant

¹ Cet article remplace les analyses antérieures, plus brèves, notamment celles données dans Meirion-Jones et Jones 1995 et 1998a. Curieusement, nous n'avons pas réussi à localiser de moulin et il n'existe aucune mention d'une telle structure dans les archives étudiées. Il serait néanmoins anormal qu'un tel domaine n'ait pas été pourvu d'un moulin, dont l'emplacement le plus probable se trouve en contrebas de la chaussée.

² Pendant de nombreuses années de la fin du 20^e siècle, ce furent Monsieur et Madame Pierre Riou, cultivateurs, propriétaires du domaine – Monsieur Riou fut pendant longtemps maire de Prat – qui se chargèrent de la rénovation de la résidence. On leur doit les travaux qui redonnèrent leur lustre aux bâtiments après l'incendie de 1988.

le bâtiment – l'un d'entre eux porte les armes des Le Chevoir et des Le Rouge, témoignant sans doute du mariage, vers 1500, de Rolland Le Chevoir et de Jeanne Le Rouge – montrent qu'ils en demeurèrent propriétaires après cette date. Coadélan resta indiscutablement entre leurs mains de l'époque de Merien Le Chevoir (vers 1365) à la mort de Vincent-Joseph Le Chevoir en 1667, année où Coadélan passa, par mariage, à la famille Bouillé-Turquant, qui en était encore propriétaire au moment de la Révolution.

Le site et la situation

Deux thèmes importants sont récurrents dans notre étude des résidences seigneuriales de Bretagne. On constate tout d'abord – ceci est apparu dès les premiers temps de notre projet d'étude, au début des années 1980 – que la plupart des édifices étudiés se situent à la jonction des terres arables et des prairies, à l'endroit où apparaît la nappe phréatique, cette localisation offrant un approvisionnement en eau tout au long de l'année. Cette eau servait bien sûr aux usages domestiques, mais on l'utilisait aussi souvent pour alimenter divers étangs et viviers. Une telle localisation facilitait aussi beaucoup la gestion du domaine, les éléments essentiels du paysage agricole étant, de la sorte, aisément accessibles. On voit par ailleurs, ce qui constitue notre deuxième thème récurrent, que les grands domaines se situent fréquemment à proximité des limites paroissiales, fait qui a été observé dans d'autres régions françaises. Bien que l'histoire et la datation de ces limites échappent à nos compétences, cette localisation d'un nombre aussi élevé des grands domaines bretons est un phénomène qui mérite qu'on s'attache à l'expliquer. L'une des hypothèses avancées veut que la création de ces domaines découle du défrichement, à l'époque post-carolingienne, sinon plus tard encore – peut-être jusqu'au 14^e siècle –, de zones non encore exploitées, l'établissement définitif des circonscriptions paroissiales et la délimitation de leur territoire en étant une conséquence directe. Mais il est également possible que ces limites paroissiales soient antérieures à la création des grands domaines et que le cœur des paroisses – c'est-à-dire la zone entourant l'église paroissiale – ait déjà été densément occupé. De la sorte, un seigneur ambitieux pouvait chercher à accroître l'étendue de son domaine en s'attaquant aux friches situées près des limites de la paroisse. Les frontières, qu'elles séparent des paroisses, des comtés, des régions ou des états, trouvent souvent leur origine dans le *no man's land* séparant des juridictions préexistantes, celui-ci se situant trop souvent dans une zone «gaste», de piètre valeur agricole. On verra un bon exemple d'un tel phénomène à la frontière moderne entre les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor, en particulier entre Guerlesquin et Carhaix-Plouguer ; un simple coup d'œil suffit à montrer la pauvreté de

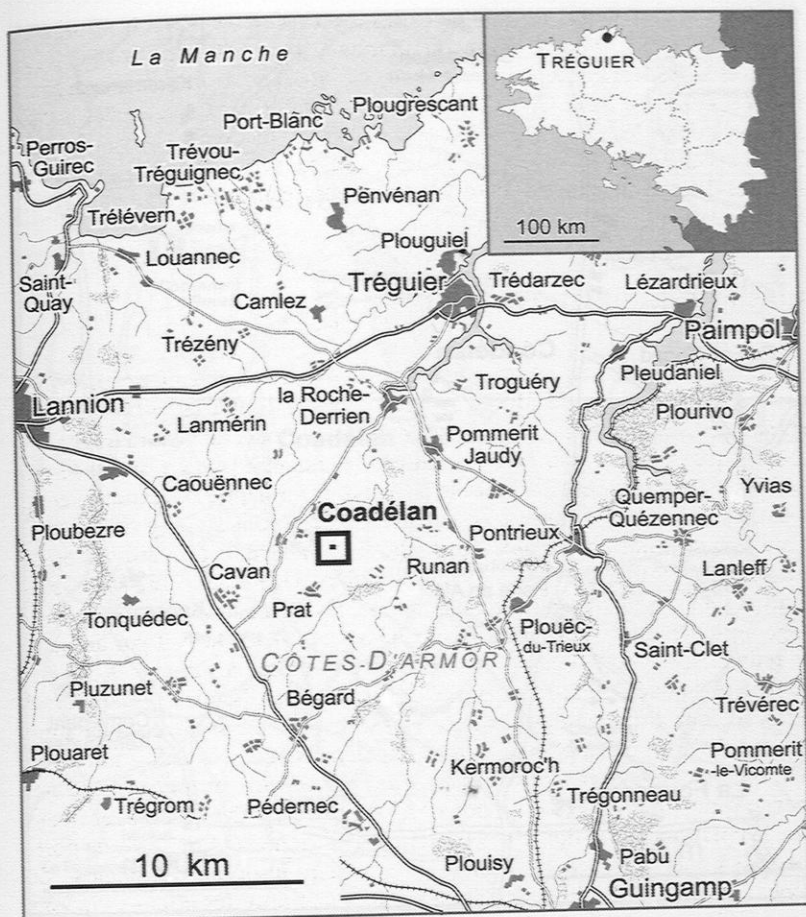


Figure 1 – La situation de Coadélan.
Dessin : Don Shewan.

cette zone, où l'habitat est d'implantation tardive et très dispersé. Y-a-t-il un lien, ici à Coadélan, entre la limite, tardive, et l'occupation du sol ?

L'un des problèmes que pose l'interprétation du site de Coadélan est qu'un énorme menhir, situé à proximité de l'entrée de l'ensemble manorial, au-dessus de l'endroit où deux sources alimentent les viviers voisins, suggère une occupation très ancienne des lieux, la présence humaine y étant peut-être continue depuis au moins sept millénaires (fig. 5). A l'in-

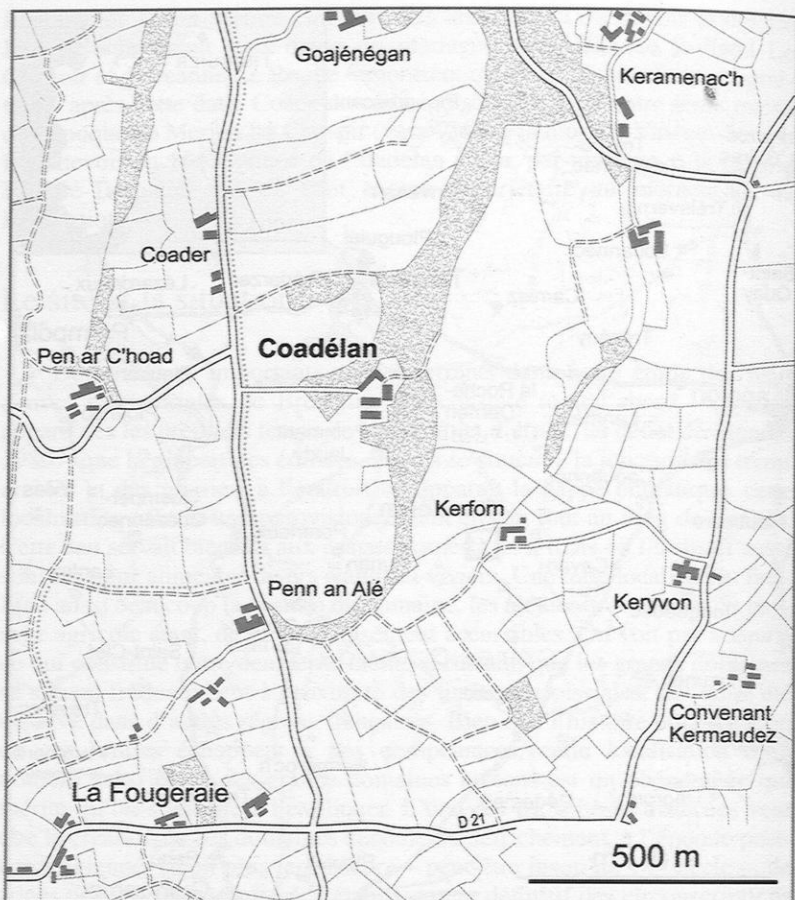


Figure 2 – Coadélan et ses alentours actuellement.

Dessin : Don Shewan.

verse, il n'est pas impossible que ce site ait connu plusieurs occupations distinctes au fil des temps. Quoi qu'il en soit, cet emplacement est remarquablement bien choisi. Il présente toutes les caractéristiques qui s'attachent à un domaine campagnard, occupé, de façon permanente ou intermittente, depuis la Préhistoire. Si la seconde solution est la bonne, il nous faut définir l'époque correspondant à l'occupation la plus récente, ce qui doit nous amener à nous interroger sur la localisation de l'habitat antérieur à la demeure actuelle.

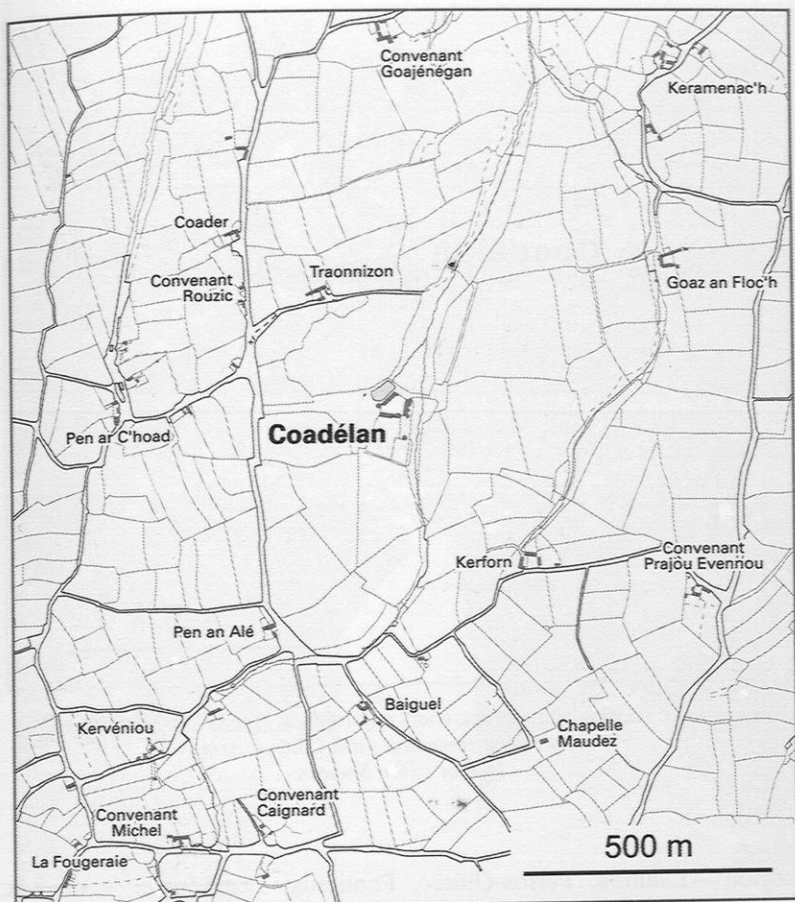


Figure 3 – Coadélan et son paysage d'après le cadastre de 1834.

Archives départementales des Côtes-d'Armor.

Dessin : Don Shewan.

Pour ce qui est de la situation de Coadélan dans sa région immédiate, le Trégor, il nous faut souligner que cette demeure n'est pas isolée, loin de toute civilisation (fig. 1). La paroisse de Prat se trouve à égale distance de Lannion et de Guingamp, bien que la grand-route reliant ces deux villes n'y passe plus. De plus, Prat n'est pas très éloigné de la côte. L'idée voulant qu'un «Trégor profond» ait vécu à l'écart du monde est complètement fautive. Il est facile d'accéder de Prat aux innombrables ports de cette

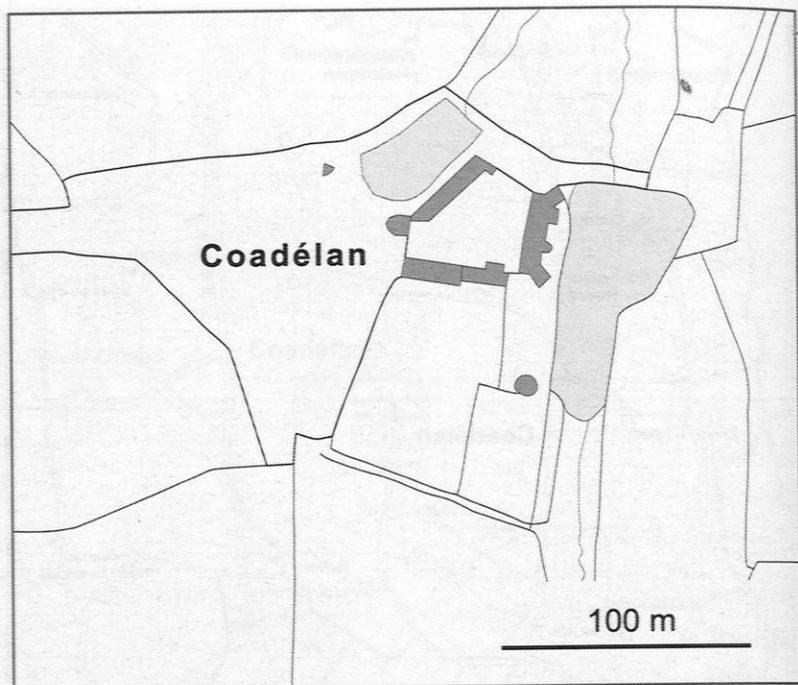


Figure 4 – Coadélan : bâtiments, cours et jardins, d'après le cadastre de 1834.
Archives départementales des Côtes-d'Armor.
Dessin : Don Shewan.

région – Lannion, Perros-Guirec, Pontrieux, Lézardrieux – ou aux mouillages qui en parsèment les côtes, et il suffit de quelques heures à dos de cheval pour les atteindre. A une époque où le transport par mer était souvent plus rapide et plus sûr que celui par voie terrestre, Coadélan était idéalement situé. Au Moyen Âge, les « routes maritimes occidentales » avaient encore une importance considérable. Un seigneur ambitieux aurait certainement tenu compte de ces divers facteurs et souhaité ne pas s'éloigner des principaux courants culturels de son temps. En bref, il aurait aspiré, bien installé dans sa résidence campagnarde, à rester en contact avec les affaires du monde.

A Coadélan, un riche propriétaire aurait trouvé un cadre des plus confortables (fig. 2, 3, 4). Il faut d'ailleurs ajouter qu'au Moyen Âge et au début de l'époque moderne – la Renaissance – l'économie du Trégor était loin d'être médiocre. Alors que certaines régions de la Bretagne connais-



Figure 5 – Coadélan : le menhir à gauche de l'entrée.
Cliché : Gwyn Meirion-Jones.

saient une grande prospérité grâce au lin, d'autres profitaient aussi de son commerce, sous toutes ses formes. On cultivait le lin dans de nombreuses régions de la péninsule, et les activités qui en découlaient – filage, tissage, commerce des toiles – étaient également très répandues³. Le Trégor était parfaitement intégré à l'économie régionale, Prat et les paroisses environnantes étant incluses dans cette généralisation. Le Trégor connut toujours, aux époques concernées, la prospérité qu'entraînait cet artisanat, même si le niveau de richesse atteint restait modeste en comparaison de l'opulence que l'on prêtait à des régions voisines. Tout ceci montre bien que le domaine de Coadélan constituait un investissement des plus intéressants pour un seigneur ambitieux.

Quand le visiteur arrive à Coadélan, son attention est tout d'abord attirée par l'imposante allée d'honneur qu'il emprunte pour accéder au manoir, et qui, descendant en pente douce vers les bâtiments, se raccorde à la route reliant Prat au bourg de Mantalot, au nord. Placée entre les terres labourables et les prairies, au bord de la vallée d'un petit affluent du Jaudy, cette partie du domaine voit jaillir de nombreuses sources. Sur la gauche apparaissent deux viviers, ainsi que le superbe menhir, témoignant de l'intérêt que les hommes ont, très anciennement, porté à ce site. Une chapelle, située sur la gauche elle aussi, annonce l'entrée dans la cour. On distingue, dans sa maçonnerie, les vestiges d'un ancien porche d'entrée. Deux sources jaillissent en contrebas du menhir⁴. Lorsque l'on a passé l'emplacement de cet ancien porche – on peut supposer qu'on accédait autrefois à la cour par un porche double, comprenant une porte charretière et une porte piétonne –, que Frotier de La Messelière ne mentionne d'ailleurs dans aucun de ses dessins miniatures à la plume, au style caractéristique⁵, on se trouve en face de la résidence seigneuriale, formée d'un bâtiment d'environ trente-cinq mètres de long, d'est en ouest, flanqué de deux tours (fig. 4).

³ Plusieurs noms de parcelles de Coadélan montrent que l'on y faisait pousser du lin, et il n'est pas impossible que les viviers aient, en partie, servi au rouissage (voir l'aveu cité *infra*, note 60).

⁴ D'après le témoignage de M. Pierre Riou, qui draina et nettoya ces deux viviers au cours des années 1990.

⁵ Frotier de La Messelière, 1948, p. 16. Le croquis est daté du 7 juin 1925. On n'y voit pas de porche. Selon nous cette structure fut probablement détruite au 17^e siècle et ne fut jamais reconstruite. Ceci paraît confirmé par le fait que la chapelle située à l'entrée date du 17^e siècle et qu'elle fit l'objet d'une reconstruction, sans que l'on élève un nouveau porche. Bien que l'on puisse estimer que les croquis de Frotier de La Messelière nous donnent en général la preuve de la présence ou de l'absence de telle ou telle structure, sa connaissance des styles et des détails archéologiques n'est guère assurée, comme le montre son attribution de Coadélan au 17^e siècle !

La seigneurie et les seigneurs de Coadélan

A Coadélan, comme c'est le cas dans plusieurs autres grands manoirs bretons, les vestiges matériels sont beaucoup plus anciens que les premiers documents écrits attestant la fonction seigneuriale du site. Comme nous le montrerons dans ce qui suit, la dendrochronologie révèle que certaines parties du bâtiment datent, au plus tard, du début du quatorzième siècle. Pour ce qui est des seigneurs de Coadélan, on peut en retracer intégralement la succession à partir de Merien Le Chevoir, dont l'activité se situe après 1360. Les détails que nous donne une importante généalogie du 18^e siècle, découverte dans les papiers de Dom Morice⁶, sont confirmés et complétés par d'autres documents d'archives, l'ensemble nous offrant une image relativement complète, jusqu'à la fin du 17^e siècle, de l'histoire assez heurtée de la famille en ligne directe⁷. Ces documents, par ailleurs, apportent des renseignements sur l'évolution du bâtiment à certaines époques clés qui sont parmi les plus détaillés que nous ayons rencontrés dans l'étude de manoirs de taille et de rang comparables. Comme nous l'avons souligné, ces renseignements peuvent être corrélés à ceux qu'apporte l'étude dendrochronologique, nous permettant ainsi de dessiner une image remarquablement précise des fortunes que connut ce manoir pendant une grande partie de son existence. Nous allons tout d'abord examiner ce qui concerne les seigneurs de Coadélan, au début de la lignée. Puis nous prêterons une attention toute particulière aux propriétaires des lieux à la fin du 16^e siècle et au siècle suivant, période qui vit apporter des transformations de première importance à l'édifice médiéval mais aussi, pendant un temps, des événements d'importance régionale et même nationale jouer un rôle dramatique dans son histoire.

Selon la généalogie du 18^e siècle, qui reprend certains détails consignés à l'époque de la Réformation de la noblesse de 1670, Merien Le Chevoir se maria à deux reprises. Nous ignorons toutefois le nom de sa première femme, mère de son fils aîné Jean. Il épousa en secondes noces Marie, fille de Roland de Kersaliou et de Marie Toupin. Une transaction, datée de 1374, entre Merien et maître Roland de Kersaliou à propos de «*la terre de Couateslan*», doit peut-être être mise en relation avec ce second mariage ; c'est assurément, en tout cas, la première mention écrite connue de cette seigneurie.

⁶ B[ibliothèque] n[ationale de] F[rance], ms français 22349 f^o 172. Tous les détails qui suivent concernant les naissances, les mariages, les décès et les règlements de problèmes familiaux de la famille Le Chevoir sont empruntés à cette source, sauf indication contraire.

⁷ Les principaux documents d'archives sont Arch[ives] dép[artementales des] Côtes-d'Armor, 53 J, Fonds Kernabat.

En 1386, Raoul de Kersaliou, Merien *Le Chever* – c'est une autre forme de ce nom – et son fils Jean étaient engagés dans un conflit juridique avec le procureur de Tréguier⁸. C'est peut-être en relation avec cette affaire, qui naquit probablement du soutien qu'apporta la famille à son suzerain direct, Jean de Bretagne, comte de Penthievre, alors en conflit avec le duc Jean IV, que Huet du Chastel, Roland Guillet et Alain Pierres se portèrent garants de *Jean Leschever*, alors prisonnier du duc⁹. Un peu avant 1395, année où Jean (I) Le Chevoir, qui avait reçu la seigneurie de Kerantoupet en avancement d'hoirie, accepta un partage avec son frère du vivant de son père, ils promirent que *Jean Leschever* respecterait les termes de son arrestation et qu'il apparaîtrait devant la cour de Vannes, sous peine d'une amende de 300 fr.

Dans la première Réformation de la noblesse d'origine ducale qui nous soit conservée (1427), c'est le fils de Jean, Lancelot (I), qui apparaît comme homme noble dans la paroisse de Prat¹⁰. D'autres documents montrent qu'il avait épousé Marguerite (parfois appelée Françoise), fille de Merien de Kernevenoy et de Marguerite de Quelleneuc. En 1437 Lancelot se trouvait parmi les gentilshommes du Trégorrois qui, à Guingamp, firent serment de fidélité à Jean V¹¹. Il semble que son fils Jean (II) ait montré des signes d'instabilité mentale, trait qui réapparut par la suite dans la famille. Le 11 janvier 1466, l'official de Tréguier promulgua des lettres interdisant que l'on poursuive Jean pour prodigalité, en arguant qu'il était clerc¹². Mais, en vérité, Jean avait déjà été marié. En janvier 1472, Lancelot (II) Le Chevoir, décrit comme noble sire et coadjuteur de son père, Jean, sire de *Quoitezlan*, paya sa part de ce qui était dû au sire de Lesverzault sur les biens que détenait Marguerite de Kernevenoy depuis le décès de Lancelot (I), grand-père de Lancelot (II)¹³. Un peu plus tôt, en 1468, Lancelot avait épousé Marguerite de Roscerff, mais il ne reçut la totalité de son héritage qu'à la mort de Jean (II) en 1473. Le 20 octobre de cette même année, il rendit un *minu* à Yves, sire de Launay et de Lesverzault pour ce que Jean Le Chevoir a tenu de sa seigneurie, et, en février 1474, Lancelot paya 16 l. de rachat au sire de Lesverzault afin de prendre la succession de son père sur ces terres¹⁴.

⁸ Morice 1742-1746, II, 516.

⁹ Jones 2007, p. 213, n° 566.

¹⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2981 f° 64.

¹¹ Morice 1742-1746, II, 1308.

¹² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 3, liasse 4.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.* et BnF, ms français 22349, f° 172.

Grâce à une montre tenue à Tréguier en 1481, nous connaissons la richesse relative de Lancelot (II) Le Chevoir. Déclarant un revenu de 200 l., il était contraint de servir en tant qu'homme d'armes dans une brigandine et de se pourvoir d'un archer (des deux autres membres de la famille mentionnés dans la montre, Jean *Le Chever*, de Plouézoch, était archer, avec un revenu de seulement 5 l., tandis qu'Olivier *Le Chever*, de Prat, avait un revenu similaire mais fut «*défaillant*» en cette occasion)¹⁵. En fait, bien que Lancelot ne figure pas parmi les nobles les plus riches de la région (les plus prospères, le vicomte de Coëtmen et le sire de Kerimel, avaient tous deux un revenu dépassant 2 000 l. par an), son revenu se situait bien au-dessus de la moyenne. D'autres documents montrent que c'était un propriétaire et un chef de famille fort actif. En 1483, par exemple, il effectua un partage en faveur de son frère Robert. En janvier 1489 il était à Guingamp, «*tenante lors partie contraire au Roy*» (en fait, en tant que membre de la garnison) lorsque la place commença d'être assiégée par les forces royales, comme l'atteste un témoignage donné en 1492. Il aurait alors été âgé de 37 ans¹⁶. En 1497, son fils (ou peut-être son frère ?) Roland lui avait déjà succédé, et c'est grâce à ce dernier que la seigneurie de Coadélan connut une importance accrue¹⁷.

Roland se maria deux fois. Il épousa tout d'abord Jeanne Le Rouge, de Trébriant en Plestin, héritière de la baronnie d'Ancremel – leurs armes conjuguées se voient sur la cheminée de la grande salle –, puis une femme de la famille Coatjagu. Outre les travaux apportés au manoir de Coadélan, et dont témoigne la décoration héraldique, Roland reçut, en 1509, la permission du vicaire-général de Tréguier, l'autorisant à faire bâtir une «*tombe armoyé*» dans le chœur de l'église de Prat. En 1521, il obtint de François I^{er} des lettres patentes confirmant l'ajout d'un troisième pilier à sa justice patibulaire, et il fut apparemment celui qui participa le plus généreusement à la reconstruction de la chapelle de Saint-Jean-de-Tréozon, dans la paroisse de Prat, où étaient également inhumés certains membres de la famille Le Chevoir. Les travaux de cette chapelle, entamés en 1497, n'étaient pas encore achevés en 1500¹⁸. Tous ces indices témoignent de l'importance sociale croissante de la famille et de son aspiration à un état plus élevé. Néanmoins, le fait que ces détails proviennent de documents présentés devant un tribunal afin de défendre les actes de Roland montre bien qu'il rencontra une certaine opposition dans la noblesse locale avant son décès en 1532.

¹⁵ Nassiet 1998, nos 4271-4273.

¹⁶ Guingamp, Archives municipales, AA 7 n° 22 f° 1.

¹⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 3, liasse 4.

¹⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1026 (1509) ; 53 J 4 (1521) ; *Le Patrimoine* 1998, II, 1162 (chapelle).

Pierre, son fils et héritier, continua d'accroître la fortune familiale en faisant un autre beau mariage – il épousa une héritière, Françoise de Coëtcongar – et en défendant vigoureusement ses droits, ceci malgré la mort de son fils aîné, Yvon, en 1534. Il avait trois sœurs, que l'on maria, comme il se devait, dans la noblesse des environs : Marguerite épousa François de la Rochehuon, Catherine, Yvon de Kerdaniel, et Marie, Philippe Hemery, fils aîné de Jean, sire de Kermerault. En 1548, son fils cadet, Vincent, sire de Kerantoupet, qui avait épousé Louise de Rosmar, demanda sa part d'héritage¹⁹. Afin que des affaires puissent être réglées à la cour seigneuriale de Coadélan, on décida, en 1541, que Pierre puisse nommer quatre notaires²⁰. Il apparaissait en personne aux montres ou obtenait l'autorisation de s'y faire excuser, peut-être en raison d'une santé déclinante vers la fin de sa vie²¹. Il mourut avant le 25 octobre 1550 et son fils Lancelot (III) lui succéda. Comme le montre un aveu de 1551 pour le manoir de Coëtcongar, il agissait ainsi pour son propre chef, mais aussi pour ses frères et sœurs, dont neuf étaient encore vivants²².

Lancelot (III) conserva cette seigneurie pendant presque trente-cinq ans (il décéda en 1584) : il contribua, lui aussi, à en élever le prestige par diverses entreprises et exerça pleinement ses droits seigneuriaux. En 1572, par exemple, «*residant a presant au manoir dud. lieu [de Quoetezlan]*», il accepta un féage²³ ; il examina personnellement les comptes du fromentage qui lui furent présentés à Coadélan en 1576, comme le montre sa signature autographe au bas de ces documents²⁴. En 1555 on reconstruisit la justice patibulaire et en 1563 on exécuta un prisonnier, après que son tribunal eut rendu sa sentence²⁵. En 1573, il trouva un accord avec les Augustins de Lannion à propos de la fondation d'un enfeu et de la mise en place d'un vitrail par son arrière-grand-père Jean (II). Ce dernier avait manifestement été à l'origine d'un conflit à propos de prééminences, les Le Chevoir ayant placé leurs armes à profusion sous celles des seigneurs de La Roche-Jagu, fondateurs du prieuré ; on n'y voyait plus que celles des Coadélou et des Kersaliou «*en alliance*», ceci étant sans doute une allusion au second mariage de Merien Le Chevoir²⁶. En avril 1574, Charles IX

¹⁹ Pierre et sa femme donnèrent un aveu pour le manoir de Coëtcongar en Ploujean, que Françoise avait hérité de son frère en 1532 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1795 n° 2).

²⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 3, liasse 4.

²¹ Il se fit excuser pour une montre à Morlaix en 1543, en tant qu'homme d'armes, mais était présent à Guingamp en 1549 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 56).

²² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1795 n° 2.

²³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 3, liasse 6.

²⁴ *Ibid.*, E 1633, 6 folios, papier.

²⁵ *Ibid.*, 53 J 3, liasse 4.

²⁶ *Ibid.*

autorisa Lancelot (III) à faire tenir deux foires pour la «*decoracion*» et l'«*augmentacion*» de Coadélan, qui, six mois plus tard, fut élevé au rang de châteltenie, privilèges certainement gratifiants pour l'amour-propre seigneurial, mais qui avaient aussi l'avantage de contribuer à remplir les coffres royaux, bien vides à l'époque²⁷.

Le 8 juin 1578, alors qu'il avait probablement une cinquantaine d'années, Lancelot épousa Renée de Coëtlogon. Ce mariage connut cependant des difficultés. Dans son testament, dressé le 22 novembre 1584, peu de temps avant son décès, Lancelot reconnaissait ainsi avoir eu six bâtards de Catherine Prigent, qui était de toute évidence sa maîtresse depuis une période bien antérieure à son mariage, mais qu'il continua de fréquenter après celui-ci. Il essaya de se faire pardonner de Renée en lui offrant de généreuses compensations dans le futur partage, en raison «*des peines et traverses qu'elle a souffert en sa compagnie depuis qu'ils sont ensemble*». Ce testament prévoyait aussi que l'on mettrait de côté, sous forme d'argent ou de rente, une somme annuelle de 40 l. pour chacun de ses bâtards, «*pauvres mineurs*», ainsi que pour leur mère, à qui, comme il l'avoue de façon assez candide, il n'avait rien donné ou presque précédemment. Les ressources nécessaires à leur entretien proviendraient de l'exploitation d'un covenant de Prat appelé «*frairie de Kerbastard*» (!) et du manoir de Keralliou, dans la même paroisse. Parmi les autres legs, il s'en trouve un très grand nombre destinés au paiement de messes pour le repos de son âme et pour l'accomplissement des derniers souhaits de certains de ses ancêtres, comme son «*quintayeul*» Lancelot (I). Il léguait aussi de l'argent à ses fermiers, qu'il avait manifestement escroqués en jouant sur les taux de change à une époque où, en raison des Guerres de religion, ceux-ci variaient très rapidement²⁸.

En dépit des temps difficiles que connurent Lancelot (III) et sa famille, le seigneur de Coadélan paraît avoir été suffisamment astucieux et impitoyable pour accumuler une fortune personnelle considérable. Son testament indique qu'il avait peu de dettes et signale de manière spécifique qu'il n'avait fait aucun engagement à Rennes, Vannes, Saint-Brieuc, Morlaix, Guingamp, Lannion, *Lantreguier*, Pontrieux, La Roche Derrien ou dans d'autres lieux. Il devait néanmoins de l'argent à Olivier Paine, sire de Créen Lingouez, tandis qu'à l'inverse, François Le Merdy, sire de Quillien, lui était redevable de 1000 livres tournois. On rapporte d'ailleurs qu'après sa mort son frère Tanguy découvrit plus de 15 000 livres en liquide à Coadélan²⁹.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 3, liasse 4 ; cf. Baudry, p. 433-437, où certains des détails les plus compromettants de son testament sur la vie familiale agitée de Lancelot sont omis.

²⁹ *Ibid.*, 53 J 11, liasse 1, enquête de 1619.

La résidence seigneuriale de Coadélan au Moyen Âge

Lorsque l'on regarde ce bâtiment, on est tout d'abord frappé par l'existence de deux grandes salles superposées et l'on remarque, à l'extrémité basse de la salle occupant le rez-de-chaussée, une belle porte d'entrée, à l'est de laquelle se trouve la principale tourelle d'escalier. Il y a là un exemple classique de manoir à trois unités, auquel on ajouta deux tours (fig. 6, 7). A l'ouest, la salle basse est flanquée d'une cave semi-enterrée, au-dessus de laquelle se situe la chambre seigneuriale. A l'extrémité orientale – ou basse – de cette grande salle, des chambres sont placées au-dessus de la cuisine. Nous avons déjà rencontré cette disposition sur de nombreux sites, en particulier à Bienassis et Hac (Côtes-d'Armor) et au Bois-Orcan (Ille-et-Vilaine)³⁰. De sa façade méridionale, la résidence regarde l'étang seigneurial. Alors que les deux grandes tours qui la flanquent dominent la façade, la tourelle d'escalier secondaire est une structure intéressante, car elle annonce que l'étage supérieur était pourvu de deux escaliers. Comme nous l'avons souligné ailleurs, ceci indique inmanquablement une salle à charpente apparente, c'est-à-dire une salle ouverte jusqu'au toit, sans plafond, et ne disposant pas d'un accès interne aux étages inférieurs. Ceci explique la présence des deux escaliers, qui desservaient les chambres placées aux extrémités de cette grande salle.

Comme dans la plupart des manoirs bretons, c'est un impératif de sécurité plutôt que de défense *stricto sensu* qui est la clé des caractéristiques défensives apparentes, qu'il faut considérer comme symbolisant le statut seigneurial de l'occupant des lieux, que ce statut soit réel ou imaginaire, et non comme des éléments destinés à fournir une réelle défense de la résidence. Il ne faut pas mésestimer le sens du statut social qu'avait l'aristocratie du temps. L'ambition de l'aristocratie terrienne des siècles passés n'était pas seulement de dominer ses paysans, mais aussi les nobles des environs ! Ceci explique que l'on ait toujours cherché à élever une tour plus haute que celle du voisin. L'affirmation d'un rang social supérieur ne faisait l'objet d'aucune inhibition, comme le montrent les architectures que fit édifier l'aristocratie locale. Les cours étaient fermées et les jardins clos de murs, donnant aux hommes et aux bêtes un certain sentiment de sécurité, les protégeant contre le vol et les agressions mineures et leur offrant un abri dans un climat humide et venteux. Mais, par-dessus tout, l'ensemble manorial est l'expression de la fortune et du statut de son bâtisseur, et pas nécessairement de celui qui occupa les lieux par la suite.

³⁰ Meirion-Jones, Jones 1998a ; 2003 ; Meirion-Jones, Jones, Harris 2000.



Figure 6 – Coadélan : la façade nord du manoir en 1987, vue de l'entrée.
Cliché : Gwyn Meirion-Jones.



Figure 7 – Coadélan : la façade sud du manoir et l'étang seigneurial en 1990, vus de la chaussée. A noter : à droite l'ancienne tour, à gauche la tour du dix-septième siècle contenant une chapelle au rez-de-chaussée. A la droite de la petite tourelle d'escalier se trouvent quatre corbeaux dont la fonction était de supporter un hourd.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones.

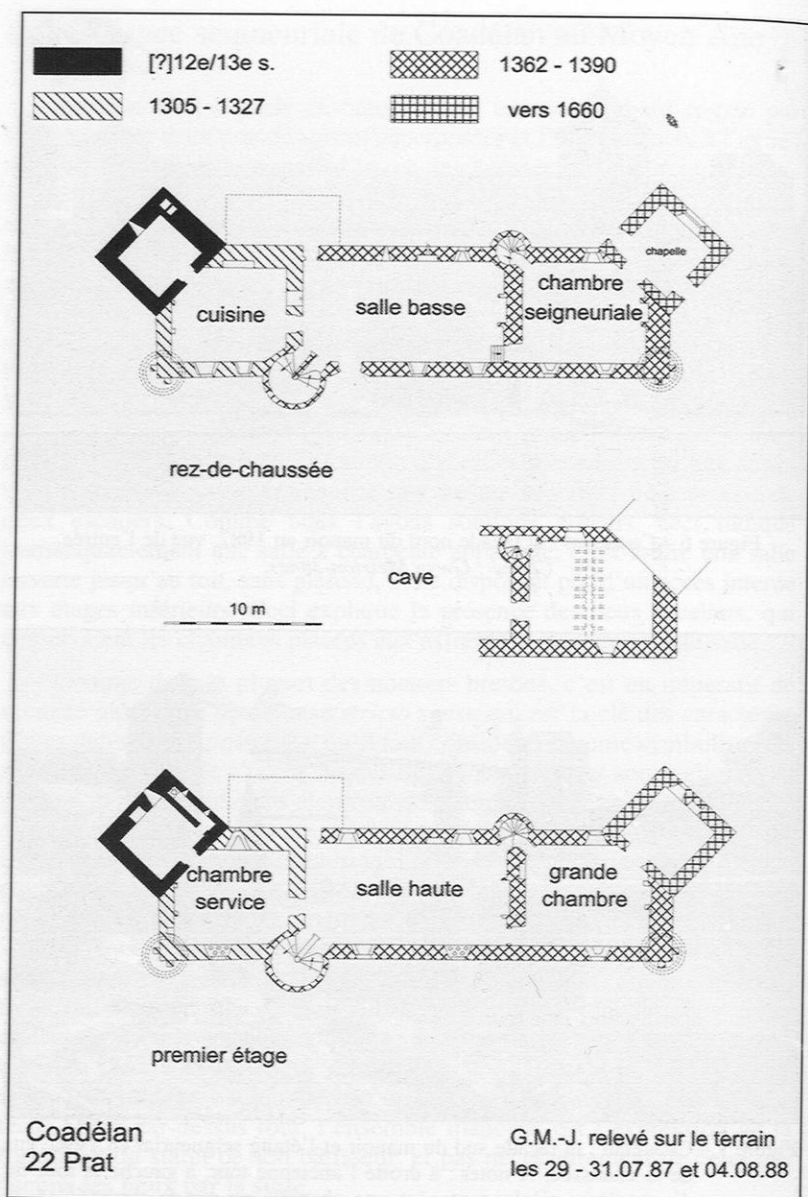


Figure 8 – Coadélan : plans et datation.
 Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

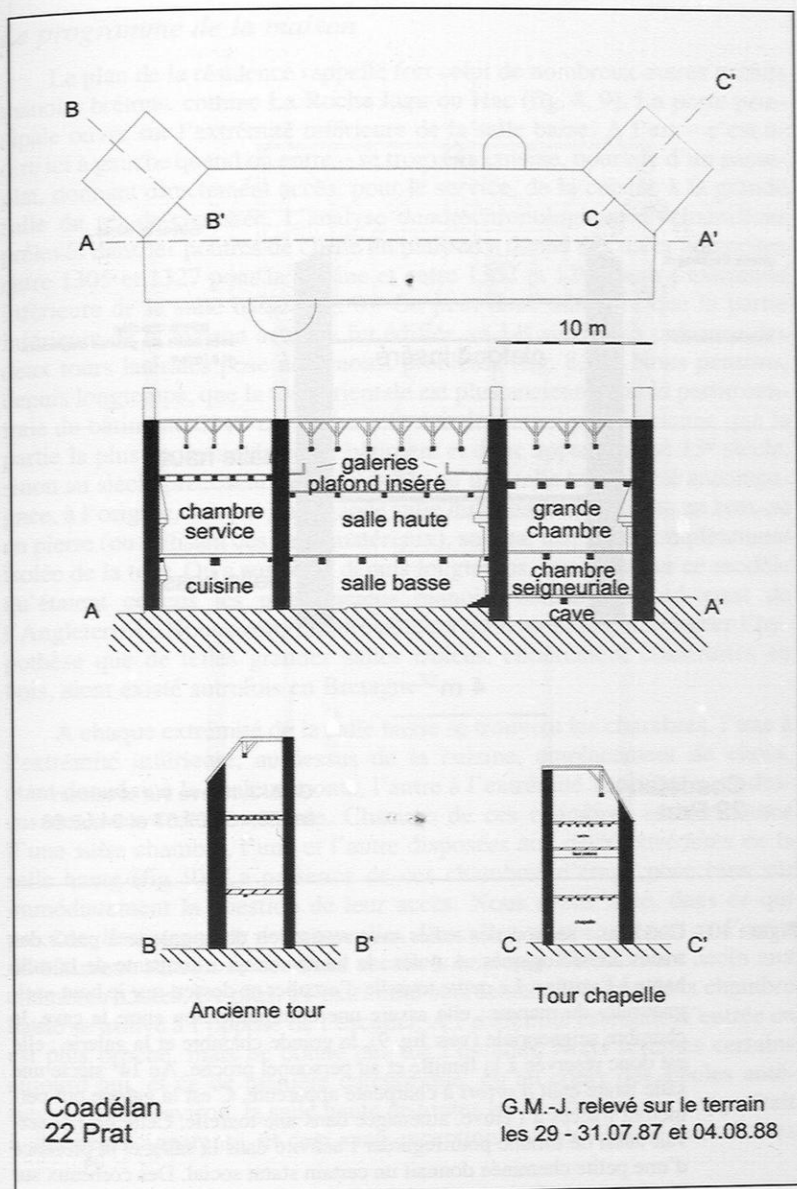


Figure 9 - Coadélan : coupes.
Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

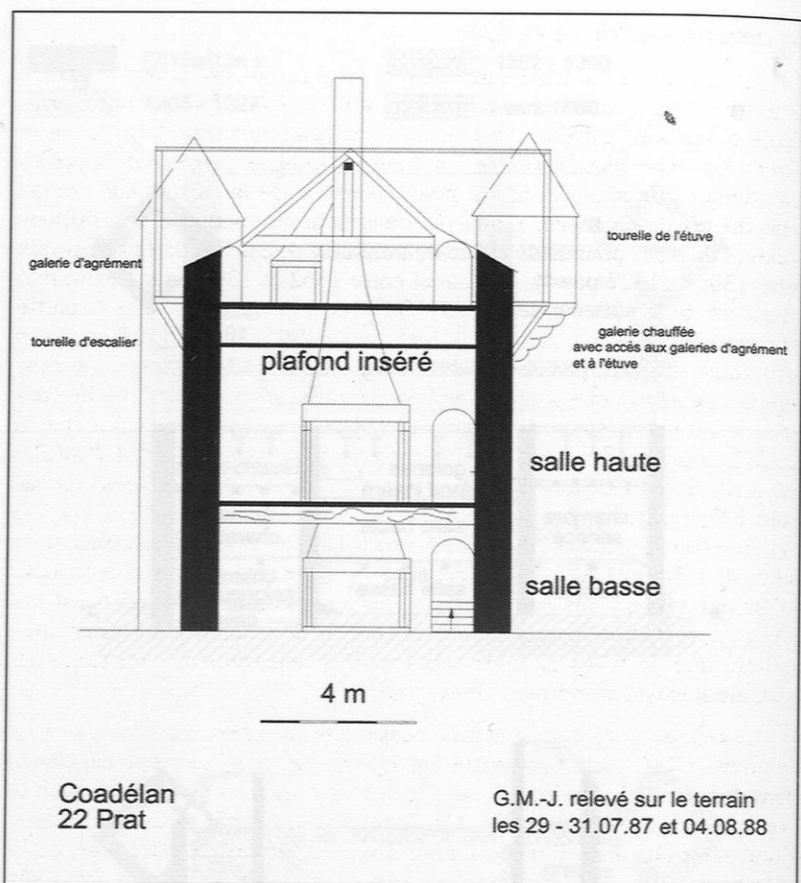


Figure 10 – Coadélan : section des salles avec restitution de la galerie à partir des traces archéologiques. A noter : la hauteur impressionnante de la salle haute à l'origine. La petite tourelle d'escalier ne dessert que le bout «seigneurial» du manoir ; elle assure une communication entre la cave, la chambre seigneuriale (voir fig. 9), la grande chambre et la galerie ; elle est donc réservée à la famille et au personnel proche. Au 14^e siècle une salle haute était *a priori* à charpente apparente. C'est la galerie qui permettait l'accès à l'étuve, aménagée dans une tourelle. Cette galerie servait aussi de tribune pour regarder l'activité dans la salle, et la présence d'une petite cheminée donnait un certain statut social. Des corbeaux sur les deux murs latéraux témoignent du prolongement de la galerie vers l'extérieur, devenant une galerie d'agrément donnant sur les jardins et la campagne.

Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

Le programme de la maison

Le plan de la résidence rappelle fort celui de nombreux autres grands manoirs bretons, comme La Roche Jagu ou Hac (fig. 8, 9). La porte principale ouvre sur l'extrémité inférieure de la salle basse. A l'est – c'est-à-dire ici à gauche quand on entre – se trouve la cuisine, pourvue d'un passe-plat, donnant directement accès, pour le service, de la cuisine à la grande salle du rez-de-chaussée. L'analyse dendrochronologique d'échantillons prélevés dans les poutres de chêne du plafond a donné des dates comprises entre 1305 et 1327 pour la cuisine et entre 1362 et 1390 pour l'extrémité inférieure de la salle basse (fig. 8). On peut donc admettre que la partie inférieure de la maison actuelle fut édiflée au 14^e siècle. La présence des deux tours latérales pose néanmoins problème (fig. 8, 9). Nous pensons, depuis longtemps, que la tour orientale est plus ancienne que la partie centrale du bâtiment. Si tel est le cas, elle doit être aussi plus ancienne que la partie la plus ancienne datée du bâtiment et donc appartenir au 13^e siècle, sinon au siècle précédent. Il est possible qu'une telle tour ait été accompagnée, à l'origine, soit par une grande salle mitoyenne, construite en bois ou en pierre (ou utilisant ces deux matériaux), soit par une salle complètement isolée de la tour. On a supposé, depuis longtemps, que c'est sur ce modèle qu'étaient conçus les plus anciens manoirs connus du sud-ouest de l'Angleterre³¹. Nous avons montré ailleurs qu'il ne fallait pas écarter l'hypothèse que de telles grandes salles isolées, entièrement construites en bois, aient existé autrefois en Bretagne³².

A chaque extrémité de la salle basse se trouvent les chambres, l'une à l'extrémité inférieure, au-dessus de la cuisine, emplacement de choix, étant donné que la chaleur monte, l'autre à l'extrémité supérieure, au-dessus de la cave demi enterrée. Chacune de ces chambres est surmontée d'une autre chambre, l'une et l'autre disposées aux deux extrémités de la salle haute (fig. 9). La présence de ces chambres d'étage pose bien sûr immédiatement la question de leur accès. Nous avons noté, dans ce qui précède, l'existence de deux tourelles d'escalier, placées de part et d'autre du bâtiment. Aucun de ces deux escaliers ne donne directement accès aux chambres hautes. De plus, à l'extrémité occidentale, l'entrée de la chambre haute se trouve à l'opposé de l'escalier. A l'extrémité orientale, l'entrée en est plus proche, mais ne donne pas sur l'escalier. Nous sommes certains aujourd'hui, et ce de manière catégorique, qu'au cours des siècles antérieurs à 1450 environ, la salle haute de toutes les résidences de ce type était à charpente apparente, et ceci sans exception dans le Grand Ouest et les

³¹ Faulkner 1958.

³² Meirion-Jones, Jones 2003.



Figure 11 – Coadélan : la salle basse en 1987. A noter la cheminée modeste et la porte menant à la chambre au-dessus de la cave.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones.



Figure 12 – Coadélan : la porte de communication entre la cuisine et l'ancienne tour en 1987.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones.

régions atlantiques d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Écosse. Il était par conséquent impossible, à l'étage, de passer d'une extrémité de la résidence à l'autre ; qui voulait le faire devait tout d'abord descendre l'escalier jusqu'au niveau de la salle haute, qu'il devait ensuite traverser afin d'emprunter l'escalier qui le mènerait à l'autre chambre haute. Il existe parfois, cependant, une autre complication, quand, comme à Coadélan, les portes donnant accès aux chambres hautes, ne donnent pas sur les tourelles d'escalier. La seule explication possible est qu'existaient autrefois des galeries en bois, placées, dans le cas qui nous occupe, aux deux extrémités de la salle haute. L'existence de telles galeries dans ce type de bâtiment est indiscutable, comme nous l'avons montré ailleurs³³. A l'extrémité occidentale – ou supérieure – de la salle haute de Coadélan, on voit d'ailleurs un repli du plâtre du mur de refend, qui correspond très exactement à l'emplacement du plancher d'une telle galerie. Ces galeries ne servaient pas seulement à la circulation d'un point à un autre du bâtiment ; elles formaient des pièces à part, comme on a pu le montrer à Pontcallec dans le Morbihan. Elles étaient souvent munies de cheminées, de petite taille il est vrai, qui en marquaient le statut élevé et servaient de source de chaleur, quand ceci s'avérait nécessaire. Ces galeries avaient plusieurs fonctions : là où elles ont été conservées, on les appelle souvent «galeries des musiciens», mais elles étaient surtout destinées à servir de lieu où se tenaient ceux – et particulièrement les femmes – qui souhaitaient observer ce qui se passait dans la salle située en contrebas, sans vouloir vraiment se mêler aux événements qui s'y déroulaient.

Beaucoup d'autres éléments architecturaux de Coadélan méritent qu'on s'y arrête. Ainsi la salle basse a-t-elle un caractère remarquablement médiocre (fig. 11). En ce sens, elle ressemble à celle de La Roche Jagu. La cheminée est de dimensions modestes et les proportions de la salle moins satisfaisantes que celles de beaucoup d'autres résidences moins prétentieuses. Le passe-plat est néanmoins impressionnant, et il est évident que, dans cette salle, on pouvait faire asseoir un grand nombre de personnes (fig. 13). Là se trouve la réponse à la question posée : comme à La Roche Jagu, cette salle servait plutôt de salle à manger pour les domestiques que de salle de réception principale. Il est certain qu'elle était suffisamment vaste pour accueillir une domesticité relativement nombreuse.

A l'inverse, dans sa conception originale, la salle haute devait être superbe, bien que l'insertion d'un plafond, au milieu du 17^e siècle, lui ait fait perdre beaucoup de son intérêt architectural. La cheminée est d'une taille et d'une qualité qui s'accordent parfaitement à sa splendeur passée, sa hotte se rétrécissant exactement comme doit le faire une souche mon-

³³ Par exemple Bienassis ou Pontcallec.

tant jusqu'au sommet d'une salle à charpente apparente. Nous avons donc ici une salle servant à recevoir des personnes de qualité, pourvue, non seulement d'un placard mural élaboré, mais aussi d'un chauffe-plat incorporé dans l'une des ouvertures des fenêtres. Il est donc certain que cette salle haute n'avait pas simplement une fonction cérémonielle, mais servait aussi à accueillir d'importantes assemblées. On y servait de la nourriture et on y faisait très certainement des banquets (fig. 14).

Cette grande salle était très probablement pourvue d'une charpente de belle facture, qui a aujourd'hui complètement disparu, et de deux galeries, disposées à chaque extrémité de la pièce. Le repli du plâtre visible au-dessus de la cheminée, à l'extrémité supérieure – on le voit aujourd'hui dans le grenier – indique l'emplacement du plancher d'une galerie reliant la petite tourelle d'escalier à la chambre haute située à l'ouest. Cette structure était elle-même pourvue d'une cheminée, comme c'est si souvent le cas des galeries de cette importance, mais elle donne aussi accès à un four, qui produisait de la chaleur pour l'étuve située au-dessus. Cet ensemble, remarquablement conservé, est extrêmement rare³⁴. Nous avons, de la sorte, une suite complète destinée au confort du seigneur : un escalier secondaire menant à une galerie qui longeait, au-dessus de la cheminée, l'extrémité supérieure de la grande salle, donnant accès, non seulement à l'une des principales chambres, mais aussi à ce qui, au Moyen Âge, constituait le summum de l'hygiène : une étuve, ou bain de vapeur. On ne connaît actuellement que trois étuves de ce type en Bretagne et celle de Coadélan, bien conservée, est presque en parfait état de marche. Il ne reste que des vestiges de l'étuve qui se trouvait dans la résidence ducal d'été à Suscinio, et celle qui se voyait autrefois dans le château de Guéméné-sur-Scorff a été détruite³⁵ (fig. 15).

Dans la salle haute se voient d'autres éléments significatifs : des corbeaux dépassent en effet des parements des murs aux deux extrémités supérieures, en façade et à l'arrière. Leur position correspond exactement à celle de l'ancienne galerie dont nous avons supposé l'existence. Aucun

³⁴ Plus rares encore sont les documents d'archives mentionnant leur construction, comme par exemple celui se rapportant à une étuve du château de l'Ombrière à Bordeaux, vers 1452-1453 (Londres, The National Archives, E 101/195/15 n° 26, comptes du connétable Edward Hull). Pour des réparations de l'«*estiverie du roy*» dans le château de Rouen en 1432 pendant l'occupation anglaise, voir BnF, MS français 26 056 n° 1914.

³⁵ Nous avons signalé l'existence de cette étuve dans Meirion-Jones et Jones 1994, cité par Amiot 2001. Pour les détails concernant celle qui se trouvait autrefois au château de Guéméné-sur-Scorff, voir Duhem 1929. On trouvera une importante synthèse sur l'étuve en France dans Mesqui *et al.* 2001. Tant Enlart que Viollet-Le-Duc ont beaucoup à dire sur ce sujet. Un touriste anglais, visitant Coadélan en 1909, pensant qu'il s'agissait d'un fourneau, se demandait «*à quel usage cet étrange petit endroit pouvait bien avoir servi*» (Gosling 1909, p. 47).

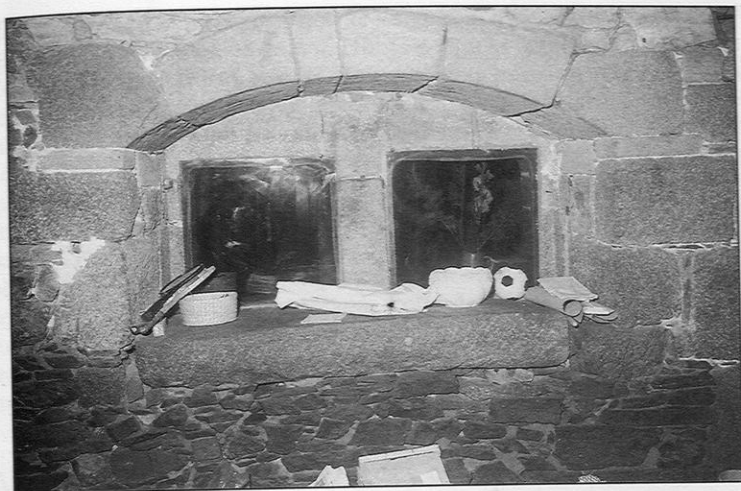


Figure 13 – Coadélan : le passe plat (entre cuisine et salle basse) vu de la cuisine (1987).

Cliché : Gwyn Meirion-Jones.



Figure 14 – Coadélan : la salle haute en 1987. A noter le plafond inséré vers 1660, la cheminée dont la hotte se retrécit et la crédence au mur latéral. A la droite de la cheminée une porte conduit à la chambre seigneuriale, à gauche une petite porte donne accès à la petite tourelle d'escalier.

Cliché : Gwyn Meirion-Jones.

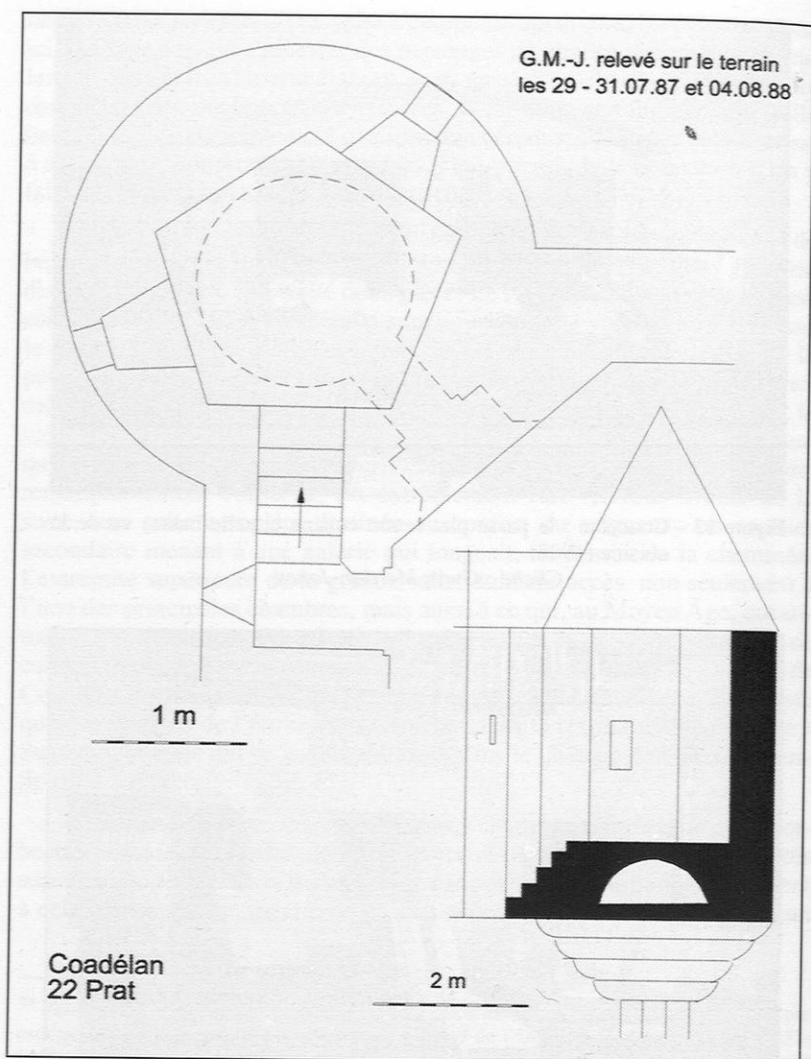


Figure 15 – Coadélan : l'étuve, installée dans une tourelle d'angle. Un four ordinaire assure le chauffage du sol au-dessus. A gauche de la porte d'entrée, à l'extérieur, un petit bassin en pierre (qui ressemble à un bénitier) communique avec l'intérieur de l'étuve. Un serviteur peut alimenter ce bassin en eau sans déranger l'occupant de l'étuve. Cette eau coule doucement à l'intérieur, tombant sur le sol chauffé pour faire de la vapeur. Le four s'ouvre sur la galerie d'où il est directement alimenté.

Dessin : Gwyn Meirion-Jones.

élément ne permet d'affirmer que de longues galeries extérieures – parfois appelés des coursières – étaient autrefois situées au sommet des murs de Coadélan, et la meilleure explication que nous puissions donner à la présence de ces corbeaux est que la galerie transversale située à l'intérieur du bâtiment se prolongeait à l'extérieur de celui-ci pour former une sorte de hourd, tant à l'avant qu'à l'arrière de la résidence. Il est fort peu probable qu'il s'agisse d'une structure défensive, car on ne voit guère comment l'on aurait pu défendre sérieusement les lieux à partir de ce point, la galerie ne passant même pas au-dessus de la porte principale. Il est donc vraisemblable que ces éléments correspondent à des galeries d'agrément, qui ne servaient qu'à admirer le panorama, celui de l'étang, à l'arrière du bâtiment, et, à l'avant de celui-ci, les approches de la résidence. Nous avons là une autre preuve que résidait à Coadélan une famille sachant apprécier, de manière cultivée, les charmes de la résidence et du domaine (fig. 10).

Marie Le Chevoir et Guy Eder de la Fontenelle à Coadélan

A la fin de 1584, Lancelot (III) décédait, ne laissant, pour lui succéder, qu'une fille, Marie, née en juin ou juillet de l'année suivante. La succession de Lancelot (III) fut à l'origine d'un grave conflit entre les branches paternelle et maternelle de la famille de Marie³⁶, la veuve de Lancelot, Renée de Coëtlogon, s'étant attachée à Henri Parcevaux, sire de Mézarnou, qu'elle épousa en 1587 ; le jour où Lancelot rédigea son testament, Renée et Hervé furent d'ailleurs nommés tuteurs de Marie³⁷. Mais Tanguy, frère cadet de Lancelot (III) lui contesta le droit d'hériter Coadélan, tandis que, par la suite, des descendants collatéraux de Vincent, fils cadet de Roland Le Chevoir († 1532), réclamaient aussi leur part de l'héritage. C'est dans ces circonstances qu'eurent lieu les événements les plus célèbres de l'histoire de Coadélan. Les récits qu'on fit de ceux-ci diffèrent cependant sur plusieurs points essentiels, certains détails étant en effet donnés par des personnes ayant un intérêt direct à l'héritage de Lancelot ou souhaitant les utiliser dans un but purement politique.

Dans les versions les plus sinistres de cet incident, qui trouvent leur origine dans *l'Histoire de la Ligue en Bretagne* du chanoine Jean Moreau, de Quimper, contemporain de Marie, mais sensiblement plus âgé que celle-ci, la jeune héritière sans défense fut enlevée, au cours d'un raid sur le manoir de Mezarnou en Plouneventer, par Guy Eder, sire de La

³⁶ Nous nous sommes largement inspirés de Couffon 1959.

³⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 12 (22 novembre 1584).

Fontenelle, chef d'une bande de brigands et l'un des plus impitoyables capitaines de sa génération³⁸. Contre l'avis des parents de Marie, il emporta la petite fille, qui, dans la forteresse qu'il s'était aménagée à l'île Tristan, devant Douarnenez, devint sa femme. Après de nombreuses aventures, Eder fut capturé, torturé sur la roue et mis à mort. Marie, qui était toujours mineure, le suivit peu de temps après dans la tombe, le cœur brisé. Certains détails de ce récit traditionnel furent modifiés, dès 1920, par Jacqueline Baudry, dans la belle étude qu'elle consacra à *La Fontenelle le Ligueur et le Brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*³⁹. Par la suite, voici presque cinquante ans, René Couffon put, avec la perspicacité qu'on lui connaît, apporter de nouvelles précisions à cette histoire en s'aidant de documents inédits, alors entre les mains de M. Yves du Bellaing et aujourd'hui déposés aux Archives départementales des Côtes-d'Armor⁴⁰.

Même si on l'élague de ses traits les plus extrêmes, l'histoire reste remarquable et riche en incidents. Elle montre, en effet, que les tuteurs de Marie, sa mère et son beau-père, après qu'elle eut été déclarée unique héritière de Lancelot (III) en 1591, contribuèrent largement à ce que Marie, alors âgée de neuf ans, soit livrée à La Fontenelle. Selon un témoignage donné en 1619, Renée de Coëtlogon et Hervé Parcevaux «*par menées et intelligences toutes ouvertes [...] baillerent predoctoirement et livrerent ladite [Marie] Le Chevoir de leur propre auctorite à deffunt messieur Guy Eder, sieur de la Fontenelle, pour la luy faire espouser sans advis des parens ny decret de justice.*»⁴¹. Couffon a prouvé de façon convaincante que c'est au cours de l'hiver 1594-1595 que le couple connut une sorte de mariage, qui fut plus tard jugé valide, probablement à Corlay. C'est en mai 1595 que La Fontenelle s'empara de Douarnenez et de l'île Tristan, dont il fit sa base principale et d'où il lança ses raids. Mais il fut capturé en octobre 1595 et gardé en captivité jusqu'à la fin avril 1596, époque où Marie était manifestement considérée comme sa femme et vivait ouvertement avec lui. Deux ans plus tard, La Fontenelle, qui avait semé dévastation et terreur dans tout l'Ouest de la Bretagne, fit la paix avec Henri IV et reçut un brevet de capitaine, qui le mettait à la tête d'une compagnie de cinquante hommes d'armes⁴². Des lettres de rémission royales indiquent

³⁸ Moreau 1960, p. 236 ; voir aussi Baudry 1920, p. 442-447, Kort 1981 et *Le manoir en Bretagne* 1993 pour le sac de Mezarnou.

³⁹ Baudry 1920, p. 163-168.

⁴⁰ Couffon 1959 ; les documents du Fonds Kernabat se trouvent aujourd'hui aux Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 1-12.

⁴¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 11, liasse 1.

⁴² Baudry 1920, p. 448-455 pour l'accord passé avec Henri IV.

qu'il reconnaissait avoir enlevé Marie, bien que, selon un témoignage daté de 1612, la cérémonie de mariage eût eu lieu «*en face d'église*»⁴³.

Le couple continua certainement de résider à l'île Tristan la plupart du temps, mais les comptes présentés par le receveur de Coadélan, Jean de Rosmar, sire de Muriou, pour l'année allant du 29 septembre 1598 au 29 septembre 1599, montrent qu'ils vécurent à Coadélan pendant de courtes périodes⁴⁴. Ces comptes, qui nous donnent les premiers renseignements détaillés connus sur la valeur du manoir, semblent également indiquer que le témoignage présenté en 1619 sur la manière dont Renée et Hervé avait continué d'exploiter les terres de Marie à leur profit doit être modifié. On acheta diverses provisions, dont de l'«*ypocras*», pour 3 l., et une barrique de vin de Gascogne, pour 54 l., pour les visites de Marie et de Guy. On répara aussi l'intérieur et l'extérieur du manoir, peut-être en raison de dommages causés par la guerre ou d'années d'abandon et des dégâts qu'entraîne le passage du temps. Un menuisier de Morlaix, par exemple, fournit dix portes et trente fenêtres pour 15 l. ; la chaussée de l'étang fut «*rompu*» pour 12 l., puis agrandie pour 34 l., «*un conduit de canal a l'eau sur l'estang*» coûtant 20 s de plus ; on aménagea un jardin pour 9 l. et on acheta des semences pour 3 l. On dépensa 60 s pour couper du bois destiné au four et au chauffage de la maison, etc. Les rentes et autres revenus se montaient à 1606 l. 1 s 9 d en liquide, mais, en raison de la dévaluation, cette somme, en monnaie forte, n'était que de 535 l. 1 s 5 d. Il y avait aussi au moins 94 sommées et 3 boisseaux de céréales (froment, seigle et avoine), reçus en nature, dont une partie fut expédiée à Douar-nenez.

D'autres comptes, concernant la période allant de juin 1599 à juillet 1601, ont aussi été conservés. Le couple vint moins fréquemment à Coadélan pendant cette période, mais les comptes montrent d'autres dépenses encore liées à l'entretien, ainsi qu'à l'achat de chandelles et de nourriture⁴⁵. Parmi les entrées moins courantes, on voit que 60 s furent dépensés pour des «*vitres et escussions aux lieux et endroitz requis aud. manoir*» selon les clauses d'un contrat du 18 février 1601 : on dépensa 7 l. 10 s pour vider la fosse de l'étang «*a l'este de la porte dud. manoir*». Les archives nous donnent de très nombreux détails sur les dépenses engagées au cours de ces années.

Le destin personnel de Guy et de Marie était en train de tourner à nouveau⁴⁶. Ils continuaient de vivre, la plupart du temps, sur l'île Tristan ;

⁴³ *Ibid.*, 164.

⁴⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1633, 21 folios, papier.

⁴⁵ *Ibid.*, 35 folios, papier.

⁴⁶ Couffon 1959 pour les détails suivants.

c'est «*en nostre logis*» de Tristan que Jean de Rosmar avait rendu ses comptes à Guy en juin 1599, mais, en avril, le Parlement avait déjà lancé un mandat d'amener contre La Fontenelle, et, en mars 1600, il fut capturé à Bréhat et conduit à Rennes, puis à Nantes. Bien qu'on l'ait libéré et autorisé à retourner à l'île Tristan, des lettres de pardon lui étant accordées en mai 1601 à condition qu'il fasse la paix avec ses ennemis, à la fin du mois de juillet, alors qu'il résidait à Coadélan, commencèrent à circuler des rumeurs selon lesquelles il avait renoué contact en Espagne avec des ennemis d'Henri IV. On l'arrêta à nouveau en août, et cette fois, on ne lui fit pas grâce. On l'emmena à Paris, où il fut torturé, condamné et exécuté le 27 septembre 1602, sa tête étant expédiée à Rennes. Marie ne lui survécut pas longtemps ; après avoir fait du fidèle Jean de Rosmar son avoué le 1^{er} novembre 1602, elle tomba malade et décéda en septembre suivant. Elle n'avait que dix-sept ans.

Les seigneurs de Coadélan au dix-septième siècle

Bien qu'ils ne fussent plus exposés à la vindicte royale, les Le Chevoir connurent de nouveaux drames. Dans ce qui commence à ressembler à une tragédie grecque, on disait que le successeur de Marie à Coadélan, son oncle Tanguy, fut assassiné par le beau-père de son propre fils quelques mois seulement après qu'il eut pris possession du domaine. Son fils, Lancelot (IV), déclaré incapable majeur, en devint le nouveau seigneur. Il eut néanmoins par la suite deux autres épouses et engendra plusieurs enfants. Couffon a montré que plusieurs éléments de ce récit sont faux. Ainsi rapporte-t-on que l'assassin faisait partie de la famille Kérouzéré ; mais Lancelot avait d'abord épousé Françoise de Kerguesec/Kerguezec, fille de Jean, sire de Carpont, qui était apparemment une des rares personnes à ne pas considérer Lancelot comme un imbécile. Il ne semble pas d'ailleurs que Jean ait été poursuivi pour le meurtre de Tanguy. Néanmoins, les documents montrent que ce dernier était décédé avant septembre 1603, date à laquelle on décida de pourvoir à la tutelle de ses enfants, trois filles et un fils, auxquels venait s'ajouter Lancelot (IV). Au cours des années suivantes, d'autres personnes, réclamant leur part de l'héritage de Lancelot (III) et de Marie Le Chevoir, entamèrent ou relancèrent des actions en justice. Parmi celles-ci se trouvait un cousin éloigné de Marie, Vincent Le Chevoir, réclamant le paiement de dettes dues depuis 1591 au moins – l'action, engagée en 1606, se poursuivit, cahin-caha, jusqu'en 1670 –, et Pierre de Boisgeline lança un procès contre la femme de Lancelot (IV) en 1612, comme tutrice de son mari. Françoise de Kerguesec défendit la cause de son mari avec beaucoup d'énergie, comme le fit d'ailleurs toute une suite de curateurs et, encore en 1635, sa troisième femme, Françoise de Nobletz. A cette époque, cette der-

nière et Lancelot (IV) résidaient d'ordinaire dans le manoir de Trébrien en Plestin.

Dans les années 1640, il semble que leur fils, Vincent, ait vécu à Coadélan ; aux environs de mars 1646 il épousa Anne Boterel, fille d'Etienne Boterel, sire de Beauvoir, mais décéda le 20 février 1653. Il venait alors de lancer un vaste programme de rénovation de sa résidence, que sa veuve et le second mari de celle-ci, Charles d'Acigné, sire de Kernabat, menèrent à bien (voir *infra*). Vincent laissait deux enfants qu'il avait eus d'Anne, Vincent-Joseph, qui lui succéda mais mourut sans progéniture en 1667, et Marie-Jeanne. Cette dernière épousa René du Bouillé, chevalier, sire de Resnou, et reçut Coadélan en héritage de son frère. Le domaine resta paisiblement entre les mains de leurs descendants jusqu'à la Révolution, avant de passer, après celle-ci, aux familles Le Corgne et Kergariou.

La résidence seigneuriale au dix-septième siècle

Vers 1659, au cours d'un vaste programme de réparation et de reconstruction des bâtiments, on inséra un plafond/plancher dans la salle haute, qui, jusqu'à cette date, était restée à charpente apparente (fig. 9). Nous ne savons rien de la structure de cette charpente médiévale ni de l'état dans laquelle elle se trouvait au milieu du dix-septième siècle. Si l'on en juge aux autres exemples régionaux, elle était probablement du type aux « chevrons portant fermes », des entrails espacés étant soutenus au centre par des poinçons à la sculpture élégante. Mais ceci relève de la pure spéculation informée ; la vérité est que rien n'a été conservé de ce premier toit, que l'on peut vraisemblablement attribuer au 14^e siècle.

Les documents d'archives, les données archéologiques et les résultats des analyses dendrochronologiques confirment tous l'hypothèse d'une réparation et d'une restauration des bâtiments vers le milieu du dix-septième siècle (v. annexe II, *infra*). Si nous supposons que les deux poutres de la salle haute étaient abattues au même moment, nous avons une fourchette de 1636-1659 pour l'abattage, ce qui conforte parfaitement les témoignages écrits sur la restauration de l'édifice (voir annexe 1). Les poutres du plafond de la salle haute ne peuvent qu'avoir été insérées dans la structure préexistante ; elles sont médiocrement taillées, mal placées par rapport aux fenêtres et ne font pas honneur à une grande salle de cette importance. Nous avons identifié dans d'autres publications les critères permettant de reconnaître ces planchers insérés ; nous avons, à Coadélan, un excellent exemple de ce phénomène⁴⁷. Cet ajout eut des conséquences

⁴⁷ Meirion-Jones, Jones, Pilcher 1995.

considérables sur la vie quotidienne à l'intérieur de la maison ; on n'a d'ailleurs pas encore reconnu en France les implications sociales, au plan régional comme national, d'un tel changement. Il était maintenant possible de passer d'une extrémité de la maison à l'autre sans avoir à descendre un escalier avant d'en remonter un autre. De plus, l'espace situé sous le toit, isolé par ce plafond/plancher, pouvait désormais servir à entreposer divers objets, ou, comme cela se voit dans certains châteaux, être transformé en chambres supplémentaires. La recherche apportée à la charpente médiévale, que pouvait admirer l'assemblée réunie dans la grande salle haute, n'avait maintenant plus aucun intérêt. Cette structure n'ayant plus qu'un but purement fonctionnel, il était inutile qu'elle soit exposée à la vue de tous. Plus que toute autre évolution de l'architecture, l'insertion de plafonds et de planchers dans ce qui était auparavant des salles à charpente apparente marque l'extinction de la culture médiévale et de la place accordée à une existence en communauté, et manifeste, à l'inverse, la mise en œuvre de conceptions propres à la Renaissance, menant, en général, à un renforcement des concepts de confort et d'intimité. En France, et dans le Grand Ouest, en particulier, la grande salle n'était plus guère utilisée comme elle l'était auparavant ; la salle basse allait graduellement être transformée en salle à manger, la salle haute étant aménagée, par la suite, en salon. Coadélan nous offre un bon exemple de cette évolution.

La date que nous donne la dendrochronologie – les années 1650 – est confirmée par les sources historiques : la mise en place du plafond fit l'objet d'un contrat du 6 août 1659 entre Claude et Marc Le Guen, maîtres charpentiers de Plouer, d'une part, et Charles d'Acigné, et sa femme, Anne, sire et dame de Kernabat, d'autre part⁴⁸. Ce contrat nous offre, non seulement les spécifications précises concernant la taille des poutres et des chevrons destinés à remplacer les bois anciens, mais confirme aussi l'obligation faite à Charles et Anne de fournir des matériaux provenant de leurs propres bois et de les faire livrer, à leurs frais, aux charpentiers (*les seigneur et dame [...] leur donner le bois qu'il conviendra avoir pour ce subiect le coupant par pied comme ils voiront et leur seront lesd. bois renduz sur le lieu le plus commode pour faire led. charpentaige*). Les dates fournies par la dendrochronologie et les archives concordent donc. Au même moment, d'autres contrats et quittances révèlent l'ampleur de ce programme de rénovation.

Peu de temps avant sa mort, par exemple, Vincent Le Chevoir avait contracté avec François et Yvon Guillou, couvreurs, afin de faire le toit d'*«une chapelle construite de nouveau et une chambre y joignante estanz scittués contre le chasteau de Coetazlan»* pour un prix de 27 livres,

⁴⁸ Voir l'annexe I pour le contrat.

travaux pour lesquels quittance fut donnée le 20 février 1653, le jour même du décès de Vincent⁴⁹. Au cours de l'été de la même année, Guillaume Bahic, vitrier de Lannion, certifia avoir reçu 19 l. 16 s. pour 146 pieds de verre utilisés pour les fenêtres de la salle haute, et, un mois plus tard, Yvon Guillou donna quittance à Anne Boterel, dame-douairière de Coadélan, non seulement pour les frais engagés «*pour avoir blanche la chapelle construite de nouveau audit lieu de Coetezlan par dedans et grise au devant dicelle*», mais aussi pour «*avoir réparé toutz les maisons dud. lieu*»⁵⁰. Malheureusement, dès 1656, le pignon donnant sur le jardin était en si mauvais état qu'Anne dut contracter avec Guillaume Rolland, maître-maçon à Tréguier, afin de le rebâtir entièrement à partir des fondations, travaux pour lesquels il reçut quittance le 12 décembre 1656, pour la somme de 135 l. Cette opération révéla d'autres malfaçons, que le contrat de 1659, déjà cité, devait rectifier⁵¹. A la même époque, d'autres dépenses furent engagées pour la réparation du colombier, en 1657, et de la chaussée de l'étang et des écuries, en 1659. Yvon Guillou, que les documents appellent «*ardoisier*» ou «*couvreur*», continua d'effectuer de nombreux travaux : en 1661 il œuvra dans la cuisine et dans deux chambres, «*l'une estant au bout de la chambre au-dessus de la cuisine [...] l'autre au bout de la chambre tapissée, blanche tant en haut et grisé y avoir en base la double sale tout au long avesque le degré et la tour de la maison dud. chateau et chiqué la pig[n]on qui donne sur la chaussée.*» On répara aussi le toit entre 1662 et 1665. Jacques Le Moignan, marchand à Pontrieux, fournit, le 13 janvier 1660, «*un cent de sapin au grand compte pour estre employé a faire des reparacions au chambre dud. Coateslan*» pour la somme de 78 l. Ce bois servit-il à faire des plinthes ou des lambris ? Guillaume Le Giquillo, vitrier à Guingamp, répara plusieurs fenêtres en 1661, mais l'apparence extérieure de la demeure comptait aussi pour ses propriétaires, et en 1665, François Quillogarie reçut 31 l. 4 s pour avoir reconstruit «*les murailles du jardin [...] et accomodé la fontaine*»⁵².

Après cette débauche de dépenses engagées par Vincent Le Chevoir et ses successeurs au cours des années 1650 et 1660, les documents d'archives ne révèlent que peu d'engagements jusqu'à la fin du siècle. On y voit, au contraire, la preuve d'un certain abandon des lieux : ainsi, dans un

⁴⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 12 liasse 4. Le 10 juillet 1653, Rolland le Nou donna une nouvelle quittance pour le paiement de 8 l. 5 s. concernant la mise en place «*des barres eiguilles de fer aux fenestres de la chapelle*» (ibid.).

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid., «*pour avoir relevé dez le fondacion le pignon donnant sur le jardin de la maison principale du chateau dud. Coateslan et pour y parvenir avoir descouverte tous les attraicts qui estoient sur les lieux par la ruine dud. pignon*».

⁵² Ibid., pour tous ces détails.

minu du 9 juin 1683, Marie-Jeanne Le Chevoir, veuve de René du Bouillé-Turquant, marquis de Resnou, indique que sa résidence principale est Bonabry en Hillion, et nous pouvons donc penser que le château était inoccupé pendant une grande partie de l'année⁵³. Les fermages de Coadélan paraissent néanmoins avoir augmenté régulièrement dans les années antérieures à 1700 : la métairie tenue par Jean Le Huerou en 1689 rapporta 144 l. pour cette année et 180 l. en 1691 ; en 1689, l'ensemble des revenus en argent de la seigneurie semble avoir été de 2226 l. 2 s (elle était alors gérée en même temps que celle de Coatrenien, rapportant 1357 l. 13 s 3 d, soit un total de 3583 l. 15 s 3 d). En 1691, les deux seigneuries valaient au moins 3909 l. 1 s 8 d, et, en 1700 4664 l. 19 s 2 d en liquide⁵⁴. Quelques années plus tard, Marie-Jeanne Le Chevoir, dame-douairière de Coadélan, passait l'essentiel de son temps à Lamballe⁵⁵. Dès avant 1728, année où son fils, Jean du Bouillé-Turquant, marquis de Resnou, prit possession de Coadélan, le mauvais état du château est décrit de manière très claire par un état extrêmement détaillé, qui note, sans détours, qu'on ne s'en était guère occupé depuis des années (*depuis une tres longues suites d'années negligez de reparations en sort qu'aujourd'hui les toutes sont en tres mauvaises estat et menassent prompte ruine [...]*)⁵⁶.

On ne saurait citer ici en sa totalité ce document extrêmement intéressant, mais quelque peu verbeux, sinon pour souligner que le marquis de Resnou avait décidé de réparer de fond en comble le château de Coadélan et que l'équipe d'artisans hautement qualifiés auxquels il fit appel – dont maître Gilles Rannou, «architeteur et entrepreneur de battimants» –, lui fournit un relevé systématique des travaux à effectuer, et ce jusqu'au moindre détail, après qu'un état des lieux complet, qui dura trois jours, eut été accompli. De ce relevé on peut conclure qu'une bonne partie des structures concernées par les travaux menés au milieu du 17^e siècle était en mauvais état, en raison de la piètre qualité des interventions ou des matériaux choisis (cette observation a pu être vérifiée par notre récente étude des bâtiments ; voir *supra*, p. 465), comme le montrent les extraits publiés *infra* dans l'annexe I. Pendant le reste du siècle, les propriétaires de Coadélan vinrent, de temps à autre, au château, mais l'exploitation du domaine fut abandonnée à un métayer ou à un fermier. Le 16 juin 1742, la métairie fut louée pour six ans pour 400 l. par an, ce prix étant porté à 600 l. en 1748, la même somme étant réglée en 1776⁵⁷. Alors que François

⁵³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 113.

⁵⁴ *Ibid.*, 53 J 1.

⁵⁵ *Ibid.*, H 135, Procès-verbal [...] 1657-1705.

⁵⁶ *Ibid.*, 53 J 1 ; voir l'annexe I.

⁵⁷ *Ibid.*, 53 J 1.

Le Huerou était fermier de Coadélan, un cambriolage eut lieu pendant la nuit du 9 au 10 février 1778 : on déroba des «*chemises, souliers, boucles, jupes, tabliers, vestes, gilets, mouchoirs, coefes et bas*». Le coupable, François Petit Jean, dit Doré de Runan, qui avait servi comme domestique à Coadélan, fut pris la main dans le sac, portant sur lui une partie des vêtements qu'il avait volés, «*dans une poche de toile*»⁵⁸. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé d'autre document qui éclairerait les changements et réparations apportés aux bâtiments, sinon des comptes concernant des frais engagés pour «*la batisse de l'auditoire*» pour les seigneuries de Coadélan et Coatconien par la comtesse de Launay en 1783⁵⁹. Un aveu daté de 1774 ne donne qu'une description brève et formelle, mais qui laisse néanmoins entrevoir de nouvelles décrépitudes. Y figure, en revanche, une description détaillée des terres, y compris le site de teillage mentionné dans ce qui précède⁶⁰. Bien qu'un bref aperçu de l'état du domaine au début du 19^e siècle nous soit apporté par une autre description, datée de 1830, année où la métairie fut mise en fermage pour neuf ans, pour 1 200 francs par an, la propriétaire de l'époque, Marie-Ange-Vincente Le Corgne, réservait une grande partie du château pour son usage personnel, prolongeant ainsi à Coadélan une habitude seigneuriale déjà vénérable⁶¹.

⁵⁸ *Ibid.*, 66 J 5.

⁵⁹ *Ibid.*, E 1633.

⁶⁰ *Ibid.*, E 1632, 14 janvier 1774, donné par Dame Françoise Catherine du Bouillé-Turcan : «*En premier lieu : La maison et chatau du lieu de Coateslan consistant en un corps de logis construit de pierres couvert d'ardoises auquel il y a haute et basse salle, cuisine, four y estant au bout vers le nord et chambre basse vers le midy et les chambres audessus et greniers montee par devant de pierres de taille et aux deux coins derriere dicelui chateau sont des logements de service pour les chambres et cuisine au haut et bas de la principale maison et au coin de la cour vers le nord il y a autres logements nommés la vieille maison dudit lieu consistant aussi en une cuisine, sale, chambre au bout, et une chambre haute et grenier avec la montée de taille, le tout sous couverture d'ardoises avec un appenty et au pignon vers le levant a present ruiné ecurie construit au bout dudit logement autre petite maison et chambre etant au bout de la ditte ecurie nommée la maison des religieux et la chapelle joignante avec une grange, autre grange, la cour et petites portes contenant tous ensemble sous fonds compris celui de la cour et tous les dits edifices qui cernent laditte cour quarante deux cordes [...] Le Bois de l'estang ou Coat an Stang terre froide contenant en fond compris celui de l'estang de Coateslan celui de la chaussée et un petit recour de terre vers Parc Evennou et Le Doues a rouir y estant cent trente six cordes [...]*».

⁶¹ *Ibid.*, 53 J 1 : «*exceptés dans le chateau au principal cors de logis, petit caveau au vestibule et cabinet au bas du grand escalier, tous les appartements du premier étage, petit grenier au dessus du cabinet au pavillon bout midi, la petite chapelle sur le jardin, les pigeons du colombier, les fruits des espaliers, la pêche exclusive des etangs et vingt quatre ares de terre au choiz de la dame propriétaire dans l'un des pieces de terre voisine des edifices, pour en faire un semis que la dame bailleresse se reserve expressement.*» Les fermiers étaient aussi contraints de livrer toutes les semaines divers légumes, du lait, du beurre et des pigeons à Madame Le Corgne à Lannion, si elle en exprimait le désir, de veiller au bon état des bâtiments et de remplacer les arbres tombés.

Conclusion

Par sa situation, le site qu'il occupe, sa construction et son évolution, Coadélan est le type même du «grand manoir breton». Construit pour être la résidence principale du domaine qui l'entoure, il possède bon nombre des aménagements permettant à une famille en pleine ascension sociale, puis ayant un statut à préserver et à affirmer à la face du monde, de jouir de manière cultivée des plaisirs d'un domaine rural. La salle basse, parfaitement pratique mais quelque peu sombre, montre qu'y vivait une domesticité nombreuse, qu'il fallait abreuver et nourrir. Que le bâtisseur de ce château ait eu à l'esprit les plaisirs de personnes d'un rang et d'une fortune élevés est manifeste à qui découvre la taille et les proportions de la salle haute. On avait, de toute évidence, pris soin du confort du seigneur et de sa famille, comme l'atteste, entre autres éléments, la présence d'une splendide étuve.

L'histoire de la famille Le Chevoir, les premiers seigneurs du lieu qui nous soient connus et qui en eurent possession pendant plus de trois siècles, est un microcosme de celle des familles aristocratiques en général, dont on peut suivre l'ascension et la chute, au gré de fortunes changeantes. Les principales phases d'évolution et de transformation des bâtiments se laissent ici rattacher, de façon très claire, aux principaux événements intervenus dans l'histoire de cette famille. L'évolution des modes dans la noblesse, à partir de la fin du 17^e siècle, la plupart des grandes familles passant le plus clair de leur temps à la cour ou à la ville, tout en continuant à profiter des ressources financières apportées par leurs domaines ruraux et du respect qu'en conférait la possession, eut pour conséquence le manque d'entretien de ceux-ci, le propriétaire n'y résidant qu'à de rares occasions. Ceci explique, pour une large part, l'état dans lequel Coadélan nous est conservé aujourd'hui : nous avons là un manoir classique de la fin du Moyen Âge, largement reconstruit au milieu du 17^e siècle, mais n'ayant guère connu de modifications depuis cette date, jusqu'à ce que les éléments qui lui furent apportés à la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle puissent le rendre à nouveau habitable et confortable, tout en préservant l'essentiel de ses structures architecturales. Notre approche pluridisciplinaire, conjuguant l'étude des archives, l'examen archéologique méticuleux du bâtiment et de ses environs, a été largement récompensée par les résultats de ce projet de recherche consacré à Coadélan et, de façon plus générale, par la mise en lumière de diverses facettes de l'histoire de la Bretagne.

Gwyn MEIRION-JONES
Michael JONES
Frédéric GUIBAL

ANNEXE 1 :

Documents inédits

1 *Contrat entre Claude d'Acigné et Anne Boterel, sire et dame de Kernabat, et Claude et Marc Le Guen, maîtres charpentiers, de Plouer, pour rebâtir à neuf, pour 135 l. «le pignon du bas bout du grenier au dessus de la salle dud. château [de Coedelan]», 6 août 1659 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 12 liasse 4, papier, 4 folios).*

fol. 1^r Ce Jour sixiesme Aoust Mil six centz cinquante et neuf a esté passé marché entre messire Charles Dacigné et Dame Anne Boterel, sa compaigne, seigneur et dame de Kernabat, lad. dame soubz l'autoritté dud. seigneur son mary, tutrice et curatrice de Messires ses enfants de son premiere mariage avecque defunct aultre messire Vincent Le Chevoir, en son vivant seigneur de Coateslan, demourante en leur chasteau dud. Coateslan, parroisse de Prat, d'une part, et Claude et Marc les Guen, père et fils maitres charpentiers demourants en la parroisse de Plouer, d'autre, par forme que lesd. Guen promettent et s'obliger de faire le charpentaige et boisage tout de neuf soubz couverture d'ardoise puis le pignon du bas bout du grenier au dessus de la salle dud. chasteau jusques au couplet estant au haut bout d'icelluy grenier, pouvant contenir de long environ vingt et six pieds, par ce que lesd. seigneur et dame promettent pareillement leur donner le bois qu'il conviendra avoir pour ce subiect le coupant par pied comme ils voiront et leur seront lesd. bois renduz sur le lieu le plus commode pour faire led. charpentaige, qui consistera en deux couplets garnis avecque la faiste, fillieres et litteres, desquels couplets chacun aura d'espaisseur quatre poulces et de largeur un pied, lad. faiste cinq poulces en quarré et les fillieres quatre d'espaisseur et cinq de largeur, avecque tous et chacunes les chefferons requis pour recepvoir lad. couverture et y aura cinq chefferons soubz chaque latte [*fol. 1^v*] et auront lesd. chefferons deux poulces d'espaisseur et trois de largeur, quel boisage et charpentaige en la forme cy dessus allégué seront de la hauteur au niveau du restant dud. chasteau et seront mis en place soubz my septembre prochain venant pour toutte preflexion du delay et faite avantque de descouvrir l'endroit ou ils seront placés parceque préalablement ils osteront et descenderont tout le vieux boissage y estant presantement et outre descenderont tous les poutreaux estants au dessus de la salle haulte et au dessus de la salle basse et y placeront cinq poutres toutes neufves bien faictes et bien parées et en estât de recepvoir peinture, s'il est veu appartenir, qui auront ce longueur, vignt et six pieds et quinze poulces en quarré, aussy soubz lad. temps quelles poutres seront garnies et tous et chacuns les souliveaux aussy faicts dés et paoué (?) de neuf, qui seront requis pour recepvoir doubleurs tant en la salle haulte qu'en la basse, et auront cinq poulsees chacun en quarré, quels souliveaux seront pareillement placés soubz la foire de la Sainte Denis prochaine venante et tout ce que dessus a leur propres despans en fabveur et pour la somme de cent trante et cinq livres, et que lesd. seigneur et dame promettant et s'obligant pareillement leur payer de temps en temps l'un appellant l'autre, scavoir a la my aoust presant mois le tiers de lad. somme de cent trante et cinq livres et que lesd. seigneur et dame promettant et s'obligant pareillement leur payer de temps en temps l'un appellant l'autre, sca-

voir a la my aoust presant mois le tiers de lad. somme de cent trante et cinq livres et l'autre tiers lors que lesd. couplets, fillieres, [fol. 2^r] et chefferons seront mis en place et le restant de lad. somme a l'expiration et accomplissement parfait dud. marché qui sera commencé est soubz la foire de la St Denis prochaine et ce que sur l'obligacion de le biens par foy, serment et o toutes renouciacions requises de la part de lad. Dame.

[Le reste du document est constitué de garanties légales concernant l'accomplissement du contrat et le règlement des sommes dues (notification du 14 août 1659 devant la cour de Coadélan que 45 l. avaient été versées, selon les termes du contrat, ibid. du 20 septembre 1659, une quittance pour le reste des sommes dues, de Charles et Marc Le Guen, ainsi qu'une autre, datée du 29 janvier 1660, pour 13 l. 10s pour avoir tillé et fait les autres reparacions necessaires aux escuries dud. chateau de Coateslan.]

2 *Extraits de l'état de Coadélan dressé pour Jean du Bouillé-Turcan, marquis de Resnou, héritier de sa mère, Jeanne Le Chevoir, dame-douairière de Resnou, le 3 février 1728 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, 53 J 1, cahier noté Prat. Métairie de Coadélan, avec le titre du 3 fevrier 1727 procès verbal du manoir de Coeteslan, papier, 4 folios).*

Et Premier

La maison principale dud. chateau de Coatezlan, donnante sur la court vers l'orient et ayant visitté ses murailles en dehors tout a l'entour d'icelle, sont trouvés en estat et de bonne ouvrage, faisant entré devers la court en icelle maison il y a une huisairie de taille de grande volume, la porte de bois y estante peut servir, autre huisairie vis a vis dans l'autre longere vers l'etang de mediocre volume contenant six pieds de hauteur et trois et demy de largeur, la porte y estante bois debout de nulle valeur, la porte de la cuisine donnante sur la vestibulle peut servir, sur la quelle cuisine vers la court il y a deux fenetrés dont chacune a trois pieds et demy de hauteur et deux et demy de largeur, d'une seulle vollée o leur caré aussy de nulle valeur, la doubleure au dessus de cette cuisine comporte de planches, dont la moitié desd. planches sont pourys et cassés, l'autre moitié par compensacion peuvent servir pour quelques temps. Les grandes soulivaux qui soutiennent la ditte doubleure peuvent servir, la porte qui donne sur la chambre de la boulangerie jouxte la cuisine est en estat, led. soulivaux y estants au dessus pour recevoir doubleure sont bonnes. Les barassaux et terresses faisans la ditte doubleure sont pouris, cassés et ne peuvent servir.

En l'endroit avons aussy entré en la salle, et vu les poutres et soulivaux au dessus, les quelles peuvent servir, les planches faisant doubleure es partie cassés ; sur la mesme salle avons aussy remarqué qu'il y a trois fenêtrés dont chacune est de trois pieds de hauteur et deux de largeur avec leur carés et voilée de bois pouris de nulle valeur.

Plus sommes entrée dans l'antye chambre au bout de la salle, la porte en entrant peut servir, les deux fenêtrés qui servent pour l'éclairer chacune a trois pieds et trois poulces de hauteur et deux et demy de largeur avec leur carrée et deux battans de vieu bois en assamblage de nulle vailleure, la doubleure au dessus de la

cave, les soullivaux qui la soutiennent sont pliez et menassent prompte ruine mais le doubleure au dessus de cette chambre peut servir, les portes [fol. 2^r] et fenestres sur la vieille chapelle au bout de l'anty chambre donnantes au midy sont bonnes en mettans trois journée d'ouvriers qu'il faut pour les lambruys ; la cloisson entre la vestibulle et la salle es indigence de reparation, l'escalier servant pour le hentement des chambres et greniers au dessus de pierres de taille en estat, deux fenestres donnans jours a l'entré d'iceluy à deux pieds de hauteur et une pied de largeur vide, en entrant en la double salle, il y a quatre portes qui donnent sur l'escalier qui sont bonnes.

Sur la ditte double salle il y a trois fenestres, chacunes a huit pieds de hauteur sur trois et trois poulces de largeur avec leur carré vitres et les vollées a double bat-tans de nulle valeur, la doubleure tant au dessus que au dessous en estat, la porte donnante sur la chambre au bout de la double salle a six pieds et demy de hauteur et trois et demy de large peut servir, les deux fenestres y estantes de mesme hauteur et largeur que celles de la double salle garny de mesme ouvrages de nulle valeur, le troisieme poutre qui soutient les brides dud. bout mesme le poutre joignant le pignon de reffantes sont cassez et toursonnes (?), les autres peuvent servir, les doubleures dessus en partie cassez reduit en deux tiers estat, la porte donnante sur la chambre au dessus de la vieille chapelle peut servir, celle qui donne sur les lieux a six pieds de hauteur et trois moins deux poulces de largeur vide, les deux doubleures au dessous et au dessus sans barassaux, les poutres peuvent servir ainsy que les soullivaux de la doubleure au dessus, la fenetre donnante vers le midy a cinq pieds et demy de hauteur et deux et demy de largeur vide, l'autre fenetre a trois pieds de hauteur et un pied et quatre poulces de largeur aussy vide, et y avoit autre fois un cabinet qui est tout deffait et qu'il convient de le rebatie, les fenestres de la chambre au dessus de la cuisine samblables a celle de la double salle, celles du levant peut servir et l'autre non.

La chambre au dessus de la boulangerie, la porte y estante peut servir, la fenetre devers la court a quatre pieds de hauteur et deux de largeur vide, autre petite fenetre au pignon a quatre pieds de hauteur sur deux de largeur vide, l'ariere voutte au dessus de la porte [fol. 2^v] qui est tombé a ñeuff a poulces, et qui menasse d'une prompte ruine, une porte donnante sur les lieux de cette chambre a six pieds de hauteur et deux et demy de largeur vide, la fenetre sur le cabinet mesme volume peut servir, la porte donnante sur la petite chambre au dessus du four peut servir, la fenetre vers l'étang a trois pieds de hauteur et un pied et demy de largeur aussy vide, les boisages soutenans la couverture ayant remarqué les manquables et ceux qui ne peuvent servir reduit a my bois pour recevoir couverture d'ardoise attendus qu'il faut metre autant de bois que de vide, la tourelle au bout du nort de la grande maison, les boisages soutenans la couverture tout pourys de nulle valeur et sans couverture, le grenier au dessus de la chambre aud. bout du nort, les boisages sous la couverture sont par compansation en deux tiers estat pour recevoir couverture lad. couverture en cet endroit en my estat, le grenier au dessus de la cuisine les boisages tant formes, pieces longues, faits et cheffrons en partie peuvent servir, la couverture au cotte du levant peut servir, vers le couchant en my réparation comparres, le grenier au dessus de la chambre du midy, les formes et filiers sont bons, le surplus des boisages sous la couverture egallement que lad. couverture sont de nulle valeur.

ANNEXE II :

Analyse dendrochronologique de Coadélan en Prat

L'analyse dendrochronologique a été entreprise dans le but de dater à l'année près l'abattage des arbres dans lesquels les poutres constitutives des différents plafonds ont été confectionnées. Toutes les poutres carottées à cœur ont été débitées dans du bois de chêne (*Quercus sp.*). Les chênes employés ont été utilisés de brin, c'est-à-dire que tout le diamètre de la bille a été amené à la section rectangulaire, sans débitage préalable. Très souvent, la moelle était présente dans la section de la poutre, permettant la mesure des épaisseurs de cernes sur deux rayons diamétralement opposés, ce qui a permis de minimiser la variabilité inter-radiale.

Rez de chaussée

Deux poutres situées, l'une dans l'entrée, l'autre dans la cuisine, ayant respectivement fait l'objet de trois et quatre carottages, ont conduit à une synchronisation de leurs séries de cernes qui ont été intégrées dans une chronologie moyenne longue de 252 années. Lors de la confrontation à des chronologies de référence représentatives de Bretagne (Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine) et du sud-est des Iles britanniques, une corrélation statistique confirmée par une concordance visuelle des courbes d'accroissement a daté la chronologie sur la période 1105-1356.

La date de 1356 identifiée pour le dernier cerne de la chronologie ne correspond pas à l'année d'abattage du chêne. De fait, la couleur du tissu et la présence d'éléments obstruant la lumière des vaisseaux du duramen (bois central qui n'assure plus de circulation de la sève) permettent, chez les chênes caducifoliés européens, de distinguer l'aubier (bois périphérique fonctionnel) du duramen. L'examen sous loupe binoculaire a révélé la présence de 11 cernes d'aubier conservés sur l'une des carottes recueillies sur la poutre de la cuisine. Sur la base du nombre moyen de cernes constitutifs de l'aubier chez le chêne à l'âge adulte en Bretagne (20 ± 7), le nombre de cernes d'aubier manquants a pu être estimé et un intervalle d'abattage a pu être proposé : la poutre de la cuisine provient d'un chêne abattu entre 1305 et 1327.

L'estimation de l'année d'abattage des chênes repose sur un nombre moyen de cernes d'aubier chez le chêne à l'âge adulte en Bretagne différent des valeurs utilisées dans des publications précédentes (Jones et al., 1989). Il en résulte que les valeurs actuelles, obtenues sur un échantillon plus représentatif, améliorent l'exactitude et la précision des dates d'abattage estimées.

En revanche, du fait du très médiocre état de conservation de l'aubier, pourtant présent sur les poutres, aucun cerne de ce tissu n'était conservé sur les carottes extraites de la poutre de l'entrée : il en résulte que le dernier cerne présent sur les carottes matérialise la limite duramen-aubier. Consécutivement, le chêne dans lequel la poutre a été confectionnée a probablement été abattu entre 1362 et 1390.

Premier étage

Neuf carottes recueillies sur trois poutres situées dans la grande salle haute ont été synchronisées et ont permis de bâtir une chronologie moyenne longue de 130 années.

Sa confrontation à des chronologies de référence représentatives de Bretagne et du sud-est des Îles britanniques a conduit à une corrélation statistique étayée par une concordance visuelle des courbes d'accroissement sur la période 1501-1630. Là encore, aucun cerne d'aubier n'était conservé sur aucune des carottes extraites des trois poutres. Deux carottes offrent la limite duramen-aubier tandis que les autres, dont l'intervalle chronologique dans lequel s'inscrivent les derniers cernes mesurés sur chaque poutre est très étroit, incitent à penser que leurs derniers cernes matérialisent la limite duramen-aubier. Consécutivement, les chênes dans lesquels les poutres ont été confectionnées ont très probablement été abattus l'un, entre 1631 et 1659, l'autre entre 1636 et 1664.

Frédéric GUIBAL

REMERCIEMENTS

Nous avons eu, le 7 septembre 2007, le privilège de présenter et d'expliquer le manoir de Coadélan au congrès de Lannion de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, et ce à l'invitation de sa présidente, Madame Catherine Laurent, FSA. La Société a été accueillie par Madame Francès. Monsieur et Madame Francès sont aujourd'hui les propriétaires de Coadélan et ont succédé aux propriétaires précédents, Monsieur et Madame Pierre Riou. Nous remercions très vivement les propriétaires successifs, mais surtout Monsieur et Madame Riou, qui nous ont reçus à plusieurs reprises pendant des longues années et ont eu la gentillesse de nous permettre de faire, à partir de 1985, une étude détaillée de cette demeure et du site.

Cet article relève d'un projet de recherche multidisciplinaire à long terme, intitulé *The seigneurial domestic buildings of Brittany*, dont les auteurs de cet article sont les participants principaux. Les encouragements et les aides, financières et autres, ont été essentiellement fournis par la British Academy, le Leverhulme Trust, la Society of Antiquaries of London, et nos institutions de rattachement, surtout les Universités de Reading et de Nottingham et, avant 1989, la London Metropolitan University. Nous les remercions tous pour leur soutien. Les cartes sont l'œuvre de Don Shewan; il nous a considérablement aidés dans notre recherche, tant sur le terrain que devant sa table à dessin et a ainsi, au fil des années, largement contribué au succès de celle-ci.

Les premiers travaux de datation des poutres de bois par la dendrochronologie ont été entrepris par le Dr Frédéric Guibal alors qu'il était assistant de recherche à la City of London Polytechnic (1985-1987), et actuellement Chargé de recherches au CNRS et ce, en collaboration avec le Dr (aujourd'hui Professeur) Jon Pilcher de The Queen's University à Belfast. Ce travail pionnier a été particulièrement important, car cette technique n'avait jamais été utilisée en Bretagne avant cette date. Il a donc été nécessaire d'établir des échelles chronologiques *ab initio*, tâche rendue encore plus difficile par les caractéristiques climatiques de la région. Le succès final est largement dû à la ténacité du Dr Guibal, et nous le remercions aussi d'avoir accepté de réviser l'annexe II. Ce texte a été traduit de l'anglais par notre ami, Patrick Galliou, Professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale, FSA, qui a apporté son talent habituel à cette tâche.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIOT, Christophe, 2001. «Les étuves du manoir de Coadélan (Cotes-d'Armor, commune de Prat)», *Bulletin Monumental*, t. 159, p. 38-40.
- BAUDRY, Jacqueline, 1920. *La Fontenelle le Ligueur et le Brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*, Nantes et Hennebont.
- COUFFON, René, 1959. «Guy Eder de la Fontenelle et Marie Le Chevoir d'après des documents inédits», *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. XXXIX, p. 55-63.
- DUHEM, G., 1929. «L'étuve de Guéméné-sur-Scorff», *Bulletin Monumental*, t. 88, p. 482-489.
- ENLART, C. 1929. *Manuel d'archéologie française*, t. II, i, 80-91.
- FAULKNER, P. A., 1958. «Domestic house planning from the 12th to 14th centuries», *Archaeological Journal*, t. 115, p. 150-163.
- FROTIER DE LA MESSÈLIÈRE, H., 1948. *Catalogue illustré des monuments ruraux des Côtes-du-Nord dans le Trégor et le Goëlle*, Saint-Brieuc.
- GOSLING, Frances M., 1909. *The Bretons at Home*, Londres.
- JONES, Michael, 2007. *Le Premier Inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395). Hervé Le Grant et les origines du Chronicon Briocense*, Bannalec.
- KORT, Fons de, 1981. *Mesarnou en Plouneventer*, Laval.
- Le Manoir en Bretagne 1380-1600*, 1993. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, *Cahiers de l'Inventaire*, n° 8, Paris.
- LE MEN, R.-F., 1875. «Le pillage du manoir de Mezarnou en 1594», *Etudes historiques sur le Finistère*, Quimper, p. 153-173.
- Le Patrimoine des Communes de France, Côtes-d'Armor*, 1998. 2 t., Flohic Éditions, Charenton-Le-Pont.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J. R., 1987. «Dendrochronologie de trois manoirs des Côtes-du-Nord», *Les Dossiers du Centre Régional archéologique d'Alet*, t. 15, p. 63-70.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J. R., 1987. «Introduction à l'architecture des habitations seigneuriales bretonnes», Paris : *Architecture vernaculaire*, t. 11, 45-59.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J. R., 1987. «Bretagne : les constructions seigneuriales domestiques», *Bulletin Monumental*, t. 145, p. 105.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J. R., 1989. «The seigneurial domestic buildings of Brittany: a provisional assessment», *Antiquaries Journal*, 69 part 1, p. 73-110.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., GUIBAL, F., PILCHER, J. R., 1990. «Un des grands manoirs bretons : le château de Hac au Quiou», *Le Pays de Dinan*, t. 10, p. 171-207.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., 1991. *Aimer les Châteaux de Bretagne*, Rennes : Ouest-France.

- MEIRION-JONES, G., JONES, M., 1992. «La résidence seigneuriale en Bretagne à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance», 1491 – *La Bretagne, Terre d'Europe : Colloque international, Brest, 2-4 octobre 1991*, dir. J. Kerhervé et T. Daniel, Brest : Centre de Recherche bretonne et celtique et Quimper : Société archéologique du Finistère, p. 337-353.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., 1992. «Châteaux et manoirs en Bretagne : une nouvelle recherche», *Journées d'Etudes sur la Bretagne et les Pays celtiques, Kreiz, 1*, Université de Bretagne Occidentale, Brest, p. 153-194.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., PILCHER, J. R., 1993. «Seigneurial domestic buildings in Brittany c.1000-1700», *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France*, dir. G. Meirion-Jones et M. Jones, *Society of Antiquaries of London, Occasional Papers*, n° 15, London, p. 158-191.
- MEIRION-JONES, Gwyn et JONES, Michael, 1995. «Le manoir de Coadélan en Prat», *Association Bretonne, 121^e Congrès à Tréguier 1994*, p. 78-81.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., PILCHER, J. R., 1995. «L'insertion des plafonds dans les salles à charpente apparente en Bretagne: un phénomène des seizième et dix-septième siècles», in *6^e Entretiens du Patrimoine. Collection des Actes des Colloques de la Direction du Patrimoine, no. 6: Le bois dans l'architecture. Rouen 25 au 27 novembre 1993*, Paris : Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction du Patrimoine, p. 67-80.
- MEIRION-JONES, Gwyn, et JONES, Michael, 1998a. «La résidence seigneuriale en Bretagne : problèmes et progrès récents de la datation dendrochronologique et de son interprétation», *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, dir. Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot, Rennes, p. 219-239.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., 1998b. «Hac au Quiou : l'une des grandes résidences seigneuriales bretonnes», *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. 76, p. 531-551.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., HARRIS, R.B., 2000. «Le Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine : une étude pluridisciplinaire», *Bull. et Mém. de la Soc. Archéol. et Hist. d'Ille-et-Vilaine*, t. 103, p. 67-123.
- MEIRION-JONES, G., JONES, M., «Bienassis en Erquy, Côtes-d'Armor», 2003, *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. 81, p. 547-602.
- MESQUI, Jean, et al., 2001. «L'étuve dans les châteaux et palais du Moyen Âge en France», *Bulletin Monumental*, t. 159, p. 7-20.
- MOREAU, Jean, 1960. *Mémoires du Chanoine Jean Moreau sur les Guerres de la Ligue en Bretagne*, éd. Henri Waquet, Quimper.
- MORICE, dom Hyacinthe-Pierre, 1742-1746. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 t., Paris.
- NASSIET, Michel, 1998. «Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Tréguier en 1481», *Bull. et mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXVII, p. 3-76.
- VIOLLET-LE-DUC, E., 1858-1868, *Dictionnaire d'Architecture*, t. 5, 347-350.